Ministère *des* Finances

COMPTES PUBLICS *de* L'ONTARIO

2010–2011

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ministère *des* Finances

COMPTES PUBLICS *de* L'ONTARIO

2010–2011

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'honorable
David C. Onley
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Plaise à votre Honneur,

Le soussigné a l'honneur de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

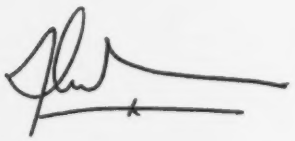

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
Toronto, août 2011

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos iii
Introduction 1
Présentation des comptes publics 3
Rapport annuel 3
Volumes complémentaires 4
Énoncé de responsabilité 5

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Aperçu 9
Analyse des résultats de 2010-2011 11
La vigueur de l'économie stimule la croissance des revenus 11
Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure 13
Incidences sur les emprunts et la situation financière 16
Indicateurs de la situation financière 19
Équilibre budgétaire 21
Efforts déployés pour ralentir la croissance des dépenses 21
Économies dans le secteur des soins de santé 23
Responsabilité et transparence accrues 24
Résultats tangibles 25
Investissements dans l'éducation et la formation 25
Soins de santé plus accessibles 26
Efforts déployés pour un avenir plus vert 27
Résultats provisoires par rapport aux résultats réels de 2010-2011 28

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport du vérificateur 29
État consolidé des résultats 31
État consolidé de la situation financière 32
État consolidé de l'évolution de la dette nette 33
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé 34
État consolidé des flux de trésorerie 35
Notes afférentes aux états financiers consolidés 36
Annexes aux états financiers consolidés 63
Glossaire 83
Sources de renseignements supplémentaires 89

AVANT-PROPOS

Je suis heureux de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice 2010-2011.

Au cours de cet exercice, l'économie ontarienne a remonté la pente à la suite de la récession mondiale. En raison des risques qui existent à l'échelle mondiale, pour que l'économie de la province reste sur la bonne voie, il faudra nous assurer qu'elle continue à être gérée de façon responsable.

Face aux défis de la récession mondiale, les Ontariennes et Ontariens ont uni leurs efforts pour venir en aide à leurs amis et leurs voisins. Le soutien que nous avons accordé au secteur de l'automobile illustre bien ce fait. Cette décision a permis de protéger des centaines de milliers d'emplois dans la province.

On prévoit que l'économie ontarienne continuera à afficher une croissance modeste. Le gouvernement McGuinty poursuivra donc ses efforts visant à éliminer le déficit tout en protégeant les secteurs de l'éducation et des soins de santé.

Nous sommes conscients du fait qu'il est nécessaire de gérer judicieusement les dépenses. De 2003 jusqu'au début de la récession mondiale, le taux de croissance moyen des dépenses de programmes était inférieur à celui des revenus. Nous avons choisi d'atténuer l'incidence de la récession mondiale sur les familles ontariennes en effectuant des investissements de stimulation à court terme, qui ont aidé à créer des emplois et stimulé la croissance.

Nous avons investi des montants considérables dans l'infrastructure au cours des deux dernières années, l'économie en ayant alors le plus besoin. Cela a permis de créer des emplois à court terme et de préparer la voie pour des emplois et des possibilités à long terme.

Dans les années 1990, la réussite économique de l'Ontario reposait sur la faiblesse du dollar canadien, les bas prix du pétrole et la vigueur de l'économie de notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Nous ne pouvons plus compter sur ces trois facteurs. Nous prenons donc des mesures pour que nos enfants et nos petits-enfants puissent vivre également dans une province prospère.

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance est la mesure la plus importante que notre gouvernement pouvait prendre pour stimuler l'investissement des entreprises et la création d'emplois. Depuis le 1er juillet 2010, date d'entrée en vigueur de la taxe de vente harmonisée, près de 92 000 emplois ont été créés, tous étant à temps plein. Notre Plan fournit aux créateurs d'emplois la certitude et le contexte fiscal concurrentiel dont les entreprises ont besoin pour investir. Il s'agit là d'une des raisons pour lesquelles l'économie ontarienne est de nouveau sur la bonne voie. Selon le *Financial Times*, l'Ontario se classait au deuxième rang, après la Californie, comme destination privilégiée pour les projets d'investissement direct étrangers en Amérique du Nord en 2010. En tenant compte de la population, nous étions les premiers.

Les coûts des soins de santé, qui sont à la hausse, grugent une part importante du budget provincial. L'Ontario est en voie d'atteindre les objectifs fixés dans le budget de 2010, le taux de croissance des dépenses annuelles du ministère de la Santé et des Soins de longue durée n'ayant été que d'un peu plus de 3 % entre 2009-2010 et 2010-2011. La stratégie visant à réformer le système de médicaments de l'Ontario que nous avons mise en oeuvre nous a permis de réaliser des économies; nous avons réinvesti ces montants dans les soins de santé. Grâce à cette stratégie, les médicaments sur ordonnance coûtent moins cher pour les familles ontariennes.

Depuis 2003, le gouvernement McGuinty dispense les services publics de façon plus efficace et efficiente que ne le faisaient les gouvernements précédents. Nous continuons à chercher de nouveaux moyens d'améliorer encore davantage la prestation de ces services. En 2010-2011, plus des trois quarts des ministères ont dépensé moins d'argent que ce qui leur avait été alloué.

Nous n'aurons pas recours à des compressions générales irresponsables qui mettraient en péril la reprise économique et les services dont les Ontariennes et Ontariens ont besoin. Nous nous fonderons plutôt sur les progrès réalisés, sur les réformes annoncées dans le budget de 2011 et sur les conseils de la Commission de réforme des services publics de l'Ontario, présidée par Don Drummond, pour apporter des changements qui permettront de réduire le déficit tout en protégeant les soins de santé et l'éducation.

L'économie étant de nouveau sur la bonne voie, les revenus de l'exercice étaient conformes aux prévisions. Parallèlement, les efforts que nous avons déployés pour limiter nos dépenses et déceler des économies à réaliser ont porté fruit. Notre déficit pour l'exercice 2010-2011 se chiffre à 14,0 milliards de dollars, soit 5,7 milliards de moins que le montant prévu dans le budget de 2010. Ce chiffre est aussi 43 % inférieur au déficit de 24,7 milliards de dollars pour 2009-2010 qui avait été prévu à l'automne 2009, au creux de la récession mondiale. En 2010-2011, le rapport dette nette-PIB (34,9 %) était bien inférieur au pourcentage de 37,2 % prévu pour l'exercice dans le budget de 2010.

Malgré ces progrès, les récents événements qui se sont produits en Europe et aux États-Unis indiquent que des risques planent toujours sur l'économie mondiale. Nous devons continuer à gérer les finances de l'Ontario avec prudence afin de ne pas nuire à la reprise économique de la province.

Par le passé, en se serrant les coudes, les Ontariennes et Ontariens ont bâti une économie vigoureuse et florissante. C'est exactement ce que nous faisons à l'heure actuelle. Nous avons établi un plan visant à équilibrer le budget et dépassons les objectifs que nous nous sommes fixés. Le plan du gouvernement fournit aux entreprises les outils dont elles ont besoin pour continuer à prendre de l'expansion et créer des emplois. Notre plan protège nos écoles et nos hôpitaux, et fait en sorte que l'Ontario soit un endroit où nos enfants et nos petits-enfants seront heureux de vivre et de travailler.

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de la province de l'Ontario et un élément fondamental de la responsabilité financière de la province. Il décrit les résultats, les activités et la situation de l'Ontario sur le plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2011. Il compare les résultats financiers réels de l'exercice 2010-2011 aux données initiales figurant dans le plan budgétaire établi en mars 2010. Le rapport annuel aide à comprendre l'incidence que la conjoncture économique et d'autres facteurs ont sur les finances du gouvernement tout au long de l'année.

Les prévisions et les résultats réels peuvent être comparés facilement puisqu'on s'est servi de la même méthode comptable pour préparer le plan budgétaire et présenter les chiffres réels pour l'exercice. La responsabilité et la transparence à l'égard de la divulgation des renseignements financiers reposent sur cette capacité de comparer les résultats.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'employés de divers ministères et du secteur public de la province. De plus, le Bureau du vérificateur général joue un rôle essentiel dans l'examen des états financiers de la province et la production de rapports à cet égard. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation des Comptes publics 2010-2011 pour leur importante contribution.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos idées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : annualreport@ontario.ca ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, ministère des Finances de l'Ontario, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent East, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

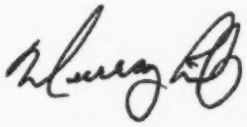

Murray Lindo, CMA
Sous-ministre adjoint et contrôleur provincial par intérim
Ministère des Finances de l'Ontario

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Rapport annuel

Le rapport annuel comprend l'étude et l'analyse des états financiers qui expliquent les résultats, notamment les résultats financiers, et les états financiers consolidés de la province.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur général indique si les états financiers rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables du secteur public au Canada.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités pendant la période visée. Il indique les revenus du gouvernement par rapport au coût de la prestation des programmes et des services, et du financement de la dette. La différence est l'excédent ou le déficit annuel. Cet état permet de faire une comparaison avec le plan budgétaire.
- L'état consolidé de la situation financière présente les actifs, financiers et non financiers, de la province en regard de ses obligations. La dette nette de la province correspond à ses obligations moins ses actifs financiers. Le déficit accumulé de la province correspond à sa dette nette moins la valeur de ses actifs non financiers.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence du financement du déficit annuel et des investissements dans les immobilisations. De plus, cet état rend compte de l'évolution de la juste valeur marchande des investissements aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) en cours d'exercice.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé présente l'incidence du déficit annuel et de l'évolution de certains éléments de la juste valeur marchande des fonds aux termes de l'ONFA sur le déficit accumulé de la province.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état des sources de liquidités et de l'utilisation de celles-ci pendant la période visée. Les augmentations de la dette et les diminutions des investissements financiers correspondent à une entrée de liquidités, qui englobent les revenus fiscaux et autres, alors que les sorties de liquidités englobent les charges de fonctionnement, les investissements dans l'infrastructure et d'autres éléments d'actif. L'état consolidé des flux de trésorerie indique les incidences de toutes ces activités sur la trésorerie et les équivalents de la province pendant l'année.
- Les notes complémentaires et les annexes donnent des précisions supplémentaires sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent en outre un résumé des principales conventions comptables qui tiennent compte des éléments fondamentaux servant à la préparation des états financiers de la province, ainsi que des changements devant être apportés prochainement aux normes.

Volumes complémentaires

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comparent les crédits votés par l'Assemblée législative aux charges réelles. Les charges des organismes gouvernementaux, notamment les sociétés provinciales, les conseils, les commissions, les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ne sont pas indiquées. Par contre, les incidences de ces organismes sur les finances du gouvernement figurent dans les états financiers consolidés.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés et l'étude et l'analyse des états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 29 du présent document.

Peter Wallace
Sous-ministre
8 août 2011

Murray Lindo, CMA
Sous-ministre adjoint
et contrôleur provincial par intérim
8 août 2011

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

APERÇU

Comparaison des résultats réels de 2010-2011 avec le plan budgétaire de 2010 — **Tableau 1** (en milliards de dollars)

	Budget 2010	Chiffres réels 2010-2011	Variation
Revenus	107,1	106,7	(0,4)
Charges			
Programmes	116,1	111,2	(4,9)
Intérêt sur la dette	10,0	9,5	(0,5)
Total des charges	126,1	120,7	(5,4)
Réserve	0,7	–	(0,7)
Déficit annuel	(19,7)	(14,0)	(5,7)

Nota :
Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Les revenus et les charges de la colonne ayant trait au budget ont augmenté de 0,2 milliard de dollars comparativement aux chiffres initiaux pour tenir compte de la reclassification sans incidence sur le plan financier de trois organismes du gouvernement, qui sont passés d'entreprises publiques à autres organismes du gouvernement. Se reporter à la note 2 et à l'Annexe 8 des états financiers consolidés.

Le déficit de l'Ontario pour l'exercice 2010-2011 a été inférieur de 5,7 milliards de dollars au montant prévu dans le plan financier établi dans le budget de 2010, grâce en grande partie aux dépenses moins élevées que prévu. La croissance économique qui s'est poursuivie tout au long de l'exercice a soutenu les revenus du gouvernement, qui ont été essentiellement conformes au plan budgétaire.

Le gouvernement provincial est bien placé pour continuer à gérer les finances judicieusement. Malgré des perspectives économiques incertaines à l'échelle mondiale, dont la faiblesse de l'économie américaine, les économistes du secteur privé prévoient une croissance soutenue pour l'Ontario. Grâce à cette croissance, le gouvernement est en voie de réduire le déficit attribuable à la récession mondiale qui a débuté en 2008 et de l'éliminer d'ici 2017-2018.

Il projette d'équilibrer le budget en continuant à mettre un frein à la croissance des dépenses. À cette fin, comme cela est décrit dans le budget de 2011, le gouvernement a l'intention de réformer la prestation des services publics de façon à en améliorer l'efficacité et l'efficience. Même s'il restreint la hausse des dépenses, le gouvernement de l'Ontario protégera l'éducation et les soins de santé tout en stimulant l'économie et la création d'emplois.

Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario déploie des efforts pour rehausser et protéger les services sur lesquels compte la population de la province. Les résultats obtenus sont mesurables et significatifs :

- Depuis 2008-2009, toutes les classes de la première à la troisième année en Ontario comptent 23 élèves ou moins..

- Les élèves de tous les paliers, allant de la troisième année à l'école secondaire, ont obtenu de meilleurs résultats aux tests provinciaux dans la plupart des domaines. Dans de nombreux cas, l'amélioration a été considérable.
- Par rapport à 2003, quelque 1,3 million de personnes de plus à l'échelle de la province ont accès à un médecin de famille.
- L'Alliance sur les temps d'attente nationale a attribué à l'Ontario la meilleure note au pays pour la réduction des temps d'attente pour les chirurgies.
- Le gouvernement continue à faire profiter l'économie ontarienne de son plan relatif à l'énergie propre, en réduisant le nombre de centrales au charbon et en optant davantage pour des sources d'énergie renouvelable, ce qui a permis jusqu'ici de créer 20 000 des 50 000 emplois dans le domaine de l'énergie propre qui devraient être créés au total d'ici la fin de 2012.

La reprise économique est bien ancrée en Ontario, le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi étant supérieurs aux niveaux affichés avant la récession. L'accent que le gouvernement continue à mettre sur la gestion financière aidera à la réalisation de son plan visant à rétablir l'équilibre budgétaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2010-2011

Comparaison des résultats réels de 2010-2011 avec le plan budgétaire **Tableau 2**
(en milliards de dollars)

	Budget 2010-2011	Chiffres réels 2010-2011	Variation
Revenus			
Revenus fiscaux	71,6	71,2	(0,4)
Gouvernement du Canada	23,7	23,0	(0,7)
Revenus provenant des entreprises publiques	4,2	4,6	0,4
Autres revenus non fiscaux	7,6	7,9	0,3
Total des revenus	107,1	106,7	(0,4)
Charges			
Santé	46,1	44,8	(1,3)
Éducation *(voir note ci-dessous)*	22,7	22,4	(0,3)
Éducation postsecondaire et formation	8,1	7,3	(0,8)
Services sociaux et services à l'enfance *(voir note ci-dessous)*	13,1	13,0	(0,1)
Justice	4,4	4,3	(0,1)
Autres programmes	21,7	19,4	(2,3)
Total des charges de programmes	116,1	111,2	(4,9)
Intérêt sur la dette	10,0	9,5	(0,5)
Total des charges	126,1	120,7	(5,4)
Réserve	0,7	–	(0,7)
Déficit annuel	(19,7)	(14,0)	(5,7)

Nota :
Comme les montants budgétés et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les chiffres pour les charges du plan budgétaire de 2010 ont été redressés pour tenir compte du transfert sans incidence financière de 0,8 milliard de dollars du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation en ce qui a trait à des services et à des programmes qui sont désormais dispensés par ce dernier ministère.

La vigueur de l'économie stimule la croissance des revenus

Les revenus se sont chiffrés à 106,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent, grâce en grande partie au fait que l'économie de l'Ontario a affiché de meilleurs

Composition des revenus, 2010-2011 **Graphique 1**

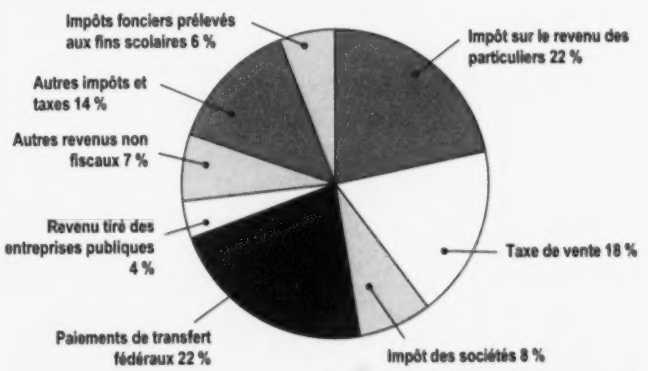

Nota : Le total des revenus en 2010-2011 a été de 106,7 milliards de dollars. Le total peut ne pas être de 100 %, car les chiffres ont été arrondis.

résultats que prévu lors de la reprise qui a fait suite au ralentissement marqué de 2008 et 2009. L'économie étant sur la bonne voie, les revenus étaient essentiellement conformes aux prévisions de 107,1 milliards de dollars établies dans le budget de 2010.

L'économie ontarienne a connu une croissance de 3,0 % en 2010, mesurée par l'augmentation du PIB réel, ce qui est supérieur au taux de 2,7 % prévu par le ministère des Finances dans le budget de 2010. Au cours du dernier trimestre de l'exercice, le PIB réel a augmenté de 0,9 %, ce taux ayant été en moyenne de 0,8 % pour chacun des trois trimestres précédents.

Le taux de croissance du premier trimestre de 2011 a été similaire, soit de 0,8 %. Il s'agit du septième trimestre consécutif de croissance. Au premier trimestre de 2011, le PIB réel de l'Ontario a dépassé le niveau atteint avant la récession. En juillet 2011, l'Ontario comptait 38 800 emplois de plus, ce qui représente une augmentation de 0,6 %, par rapport au niveau affiché avant la récession. Le taux de chômage était de 7,5 %, soit le taux le plus faible depuis décembre 2008.

Les consommateurs et les entreprises ont dépensé davantage en 2010 et au début de 2011, la reprise se solidifiant. En 2010, les dépenses de consommation réelles ont augmenté de 3,0 %. Elles n'avaient pratiquement pas changé en 2009. Les investissements des entreprises dans les installations fixes ont fait un bond de 10,4 %, faisant suite à une diminution de 18,9 % pour l'exercice précédent, et ont augmenté de 2,3 % de plus au premier trimestre de 2011. La hausse des investissements des entreprises a correspondu à la reprise des bénéfices des sociétés et à l'adoption de la taxe de vente harmonisée au milieu de 2010. En outre, le revenu d'emploi s'est accru avec l'augmentation du nombre d'emplois.

Pendant toute la récession, les investissements faits par le gouvernement provincial dans des projets d'infrastructure clés ont aidé à soutenir l'économie, à préserver des emplois et à préparer l'Ontario à une croissance soutenue. Les dépenses en immobilisations engagées par tous les ordres de gouvernement en Ontario se sont accrues de 24,7 % en 2010 par rapport à l'année précédente. Avec la reprise économique, les dépenses résidentielles et des entreprises consacrées au logement et à d'autres immobilisations se sont intensifiées et elles devraient continuer à augmenter au fur et à mesure que les dépenses du secteur public visant à stimuler l'économie prendront fin.

L'intensification de l'activité économique au cours de l'exercice s'est traduite par des augmentations de toutes les principales sources de revenus provinciaux par rapport à l'exercice précédent. Les revenus fiscaux se sont chiffrés à 71,2 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 9,6 % comparativement à l'exercice précédent. Par rapport aux prévisions du budget de 2010, le total des revenus fiscaux était légèrement inférieur, certaines composantes étant moins élevées et d'autres, plus élevées que prévu.

Les perspectives de croissance économique sont toujours soumises à d'importants risques, dont la situation économique aux États-Unis et la crise liée à la dette souveraine en Europe. Au cours des derniers mois, les perspectives de croissance du PIB réel aux É.-U., le principal partenaire commercial de l'Ontario, ont été révisées à la baisse. La dette de consommation, la faiblesse du secteur du logement, un taux de chômage élevé et la situation financière du gouvernement ont nui à l'amélioration sous-jacente de la situation économique aux États-Unis.

Les paiements de transfert du gouvernement du Canada, se chiffrant à 23,0 milliards de dollars, ont été de 642 millions de dollars inférieurs aux prévisions. Cela est attribuable à la réduction des paiements de transfert fédéraux pour des projets d'infrastructure, découlant surtout d'échéanciers révisés pour la réalisation des projets. Les paiements de transfert fédéraux ont augmenté en pourcentage des revenus provinciaux globaux en raison notamment d'un important programme de stimulation lié à l'infrastructure mis sur pied de concert avec la province pour faire face au ralentissement économique.

Les revenus nets combinés tirés de l'investissement dans les entreprises publiques ont été de 399 millions de dollars supérieurs à ce qui était prévu, en raison, dans la plupart des cas, de revenus plus élevés et de coûts de fonctionnement plus faibles. Les autres revenus non fiscaux sont supérieurs de 246 millions de dollars. Cela est surtout attribuable à la vente d'une partie des actions de General Motors détenues par la province et à la part reçue par l'Ontario, en 2010-2011, des accords conclus avec certains fabricants de tabac en vue de régler des poursuites civiles relatives à la circulation du tabac de contrebande au début des années 1990.

Investissements dans les services, les programmes et l'infrastructure

Les charges totales de programmes ont été inférieures de 4,9 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2010. Cette baisse est attribuable aux dépenses moins élevées que prévu pour plus des trois quarts des ministères provinciaux. La réduction des dépenses de nombreux ministères découle notamment de nouveaux échéanciers pour certains projets d'infrastructure, dont des projets visant à stimuler l'économie. Des fonds devant être dépensés en 2010-2011 le seront plutôt en 2011-2012.

Voici certaines des principales différences entre les charges prévues dans le plan budgétaire de 2010 et les résultats réels pour l'exercice :

- Les charges du secteur de la santé sont inférieures de 1,3 milliard de dollars aux prévisions, en raison surtout des meilleurs résultats financiers affichés par les hôpitaux, des plans révisés en ce qui concerne le projet des dossiers de santé électroniques et des dépenses plus faibles que prévu pour plusieurs programmes, dont les services communautaires, les soins de longue durée et les appareils et accessoires fonctionnels.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation sont inférieures de 788 millions de dollars, en raison surtout de la demande moins forte que prévu à l'égard de programmes de formation professionnelle et relatifs au marché du travail, laquelle est attribuable à l'amélioration de la conjoncture économique, et de la modification du calendrier de projets d'infrastructure.
- Les dépenses du secteur de l'éducation ont été de 358 millions de dollars inférieures au plan grâce en grande partie aux charges des conseils scolaires qui ont été moins élevées que prévu.
- Les charges du secteur des services sociaux et des services à l'enfance sont inférieures d'un montant net de 96 millions de dollars, en raison surtout des dépenses moins élevées que prévu pour l'aide sociale ainsi que d'économies réalisées dans les charges de fonctionnement des ministères.

- Les charges du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales ont été de 802 millions de dollars inférieures à ce qui était prévu. Cela est attribuable à la prolongation des programmes de stimulation pour l'infrastructure et au nombre de demandes moins élevé que prévu dans le cadre des programmes de gestion des risques, dont l'assurance-récolte, en raison des prix plus élevés des produits de base et des conditions météorologiques favorables.

Charges par secteur, 2010-2011 **Graphique 2**

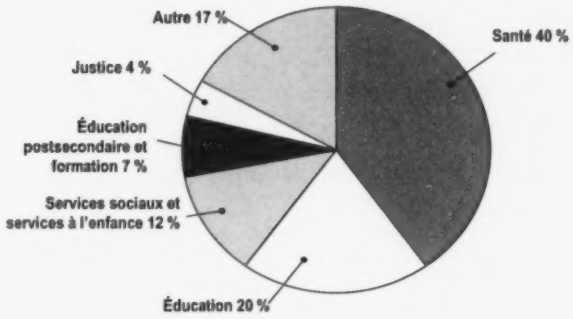

Nota : Le total des charges de programmes se chiffrait à 111,2 milliards de dollars.

Le budget de 2010 comportait des fonds de prévoyance pour le fonctionnement et pour les immobilisations totalisant 2,0 milliards de dollars afin de protéger le plan financier contre les variations imprévues des charges. La portion de ces fonds qui n'a pas été utilisée, soit 1,6 milliard de dollars, a servi à réduire davantage le déficit prévu.

L'intérêt sur la dette a été inférieur de 481 millions de dollars aux prévisions par suite, d'une part, des taux d'intérêt plus faibles que prévu et, d'autre part, d'un déficit moins important que prévu lors de la publication du budget de 2010.

En plus de protéger les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que d'autres services clés, l'Ontario s'est aussi penché sur les défis liés à l'infrastructure de la province. Dans les années 1980 et 1990, l'infrastructure a été négligée, ce qui a mis en péril la compétitivité économique de l'Ontario et la qualité de vie de sa population. Depuis 2003, le gouvernement provincial a investi plus de 60 milliards de dollars dans l'infrastructure en vue de stimuler l'économie ontarienne, de préserver des emplois et d'être en mesure de dispenser d'importants services.

L'Ontario améliore l'efficacité de ses investissements dans l'infrastructure publique en :

- maintenant la compétitivité de la province à l'échelle mondiale grâce à l'amélioration des routes, des ponts et des postes frontaliers;
- faisant en sorte que les transports en commun soient plus rapides, plus abordables et plus écologiques;
- agrandissant et en améliorant les collèges et les universités en vue de former une main-d'oeuvre solide et innovatrice;

- offrant un plus large éventail d'options pour les soins de santé, dont les soins communautaires et de longue durée, et en entreprenant des travaux de construction et des rénovations d'hôpitaux pour répondre aux besoins en matière de soins actifs;
- collaborant avec les villes quant à leur infrastructure, incluant la revitalisation des centres-villes, l'entretien et la construction de routes et de ponts, la mise à niveau de réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et d'eaux de ruissellement, et l'amélioration d'attractions culturelles et touristiques.

Dépenses liées à l'infrastructure en 2010-2011 **Tableau 3**
(en milliards de dollars)

Secteur	Investissements dans les immobilisations[1]	Transferts et autres[2]	Total – Chiffres réels 2010-2011
Transports et transports en commun	4,0	0,4	4,4
Santé	2,9	0,2	3,1
Éducation, éducation postsecondaire et formation	2,0	0,1	2,1
Municipalités et autres[3]	1,8	3,8	5,6
Totaux	10,7	4,5	15,2

[1] Englobant des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

[2] Principalement des transferts aux municipalités et aux universités pour les immobilisations, et les dépenses engagées pour la réparation des immobilisations. Les transferts pour les immobilisations et les autres dépenses liées à l'infrastructure sont passés en charges dans l'état consolidé des résultats de la province.

[3] Englobant les dépenses aux fins de stimulation et le redressement unique de 0,3 milliard de dollars pour la consolidation d'un certain nombre d'organismes.

Suite au ralentissement économique mondial, la province a collaboré avec le gouvernement fédéral, les municipalités et d'autres organismes en vue de l'instauration d'un programme de dépenses de stimulation supplémentaires en 2009. Près de 11 000 projets de stimulation ont été approuvés et pratiquement tous ces projets devraient être terminés d'ici la date où l'initiative prendra fin. Le site Web du ministère de l'Infrastructure (www.moi.gov.on.ca) permet de suivre les progrès réalisés par des projets d'infrastructure financés par le gouvernement provincial qui sont en cours en Ontario, dont les projets de stimulation.

Les dépenses consacrées à l'infrastructure ont été de 1,1 milliard de dollars inférieures aux 16,3 milliards de dollars prévus dans le budget de 2010, en raison surtout de la modification du calendrier de certains projets d'infrastructure, qui a découlé entre autres du report de la date limite pour les dépenses de stimulation, qui est passée du 31 mars 2011 au 31 octobre 2011.

Plus tôt cette année, l'Ontario a rendu public son premier plan décennal pour l'infrastructure. Ce plan, intitulé *Construire ensemble*, propose des solutions aux défis liés aux tendances prévues à long terme sur le plan économique, démographique et environnemental, dont une économie plus ouverte sur le monde et plus axée sur les services, une population plus importante, vieillissante et plus urbanisée, et les effets du changement climatique.

Au fur et à mesure que le plan sera mis en oeuvre au cours de la prochaine décennie, le gouvernement provincial prévoit continuer à faire d'importants investissements dans l'infrastructure publique en vue de maintenir la compétitivité économique de la province. Les secteurs des transports et des transports en commun, de l'éducation et des soins de santé continueront à être d'importantes priorités. Les investissements faits devraient créer et préserver des emplois, ainsi que continuer à stimuler la croissance économique et à améliorer la qualité de vie de la population de l'Ontario.

Incidences sur les emprunts et la situation financière

La dette de la province a augmenté d'un montant net de 24,5 milliards de dollars en 2010-2011, passant de 212,1 milliards à 236,6 milliards de dollars. Cette augmentation est surtout attribuable au financement du déficit et aux investissements dans l'infrastructure.

L'Ontario a été en mesure de combler près de 59 % de ses besoins d'emprunt sur le marché canadien, par rapport à 49 % en 2009-2010, en ayant recours à une combinaison d'obligations consortiales, d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et d'obligations d'épargne de l'Ontario. Cette augmentation des emprunts sur le marché canadien découle de la forte demande d'actifs en dollars canadiens de la part des investisseurs, de la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et de la confiance qu'inspire toujours le crédit de la province de l'Ontario.

Au cours de la dernière année, l'Ontario a été en mesure de prolonger l'échéance de sa dette et de tirer parti des taux d'intérêt plus faibles. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée en 2010-2011 était de 12,8 ans, comparativement à celle de 2009-2010, qui était de 8,1 ans. La prolongation de l'échéance a permis au gouvernement provincial de tirer parti des taux d'intérêt faibles pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et aide à atténuer l'incidence de la hausse prévue des taux d'intérêt sur les frais d'intérêt sur la dette de la province.

Le tableau suivant résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2010-2011 :

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2010-2011 (en milliards de dollars)	**Tableau 4**
Déficit de fonctionnement et autres activités[1] :	7,9
Investissements nets dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes dont les résultats sont consolidés, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges (moins les produits de vente de 0,2 milliard de dollars) :	10,6
Augmentation des espèces et des placements de la province :	6,2
	24,7
Moins : Augmentation d'autre financement à long terme[2] :	(0,2)
Augmentation de la dette	24,5

[1] Déficit de fonctionnement de la province de 14,0 milliards de dollars moins 6,1 milliards de dollars découlant des variations nettes des éléments d'actif et de passif qui ont procuré des liquidités à des fins de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

[2] Y compris une augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre d'ententes de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. Ces obligations découlent de revendications à l'égard de futures ressources du gouvernement.

La dette nette de la province, qui correspond à ses obligations moins ses ressources financières, se chiffrait à 214,5 milliards de dollars au 31 mars 2011. Les ressources financières, y compris les espèces, les investissements à court terme et les autres investissements, ainsi que les débiteurs et les prêts en cours, s'élevaient à 68,4 milliards de dollars. En 2010-2011, le rapport dette nette-PIB (34,9 %) était bien inférieur au pourcentage de 37,2 % prévu pour l'exercice dans le budget de 2011. Le plan financier prévoit une amélioration de ce rapport au fur et à mesure que l'équilibre entre les dépenses et les revenus sera rétabli.

Rapport dette nette-PIB **Graphique 3**

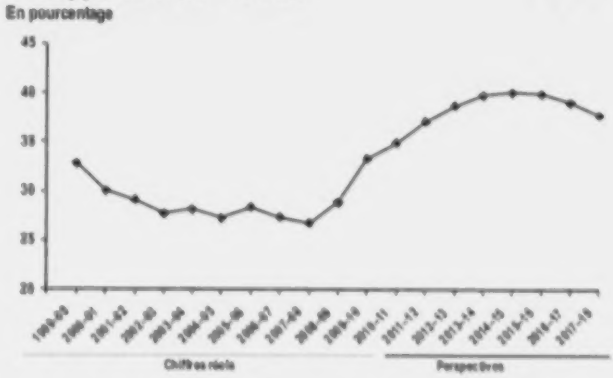

Nota : La dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges communautaires est consolidée à compter de 2005-2006.

L'Ontario finance aussi des projets d'infrastructure et, de ce fait, augmente graduellement les immobilisations corporelles servant à la prestation des services publics, dont les hôpitaux, les écoles, les routes et les transports en commun. La valeur comptable nette de ces actifs totalisait 69,9 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2010-2011, comparativement à 62,6 milliards de dollars un an auparavant.

Le rythme de croissance de la dette ralentit au moment où l'équilibre budgétaire commence à se rétablir en Ontario. Le total de la dette en cours augmentant, les frais d'intérêt suivent la même tendance. Même si ces frais ont été inférieurs à ce qui avait été indiqué dans le plan budgétaire, ils ont totalisé 9,5 milliards de dollars en 2010-2011, soit 761 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. Le plan du gouvernement visant à rétablir graduellement l'équilibre budgétaire aidera à maîtriser l'augmentation des frais d'intérêt.

Indicateurs de la situation financière

On établit des rapports pour aider les membres du public et les autres utilisateurs des états financiers à évaluer la santé financière de la province. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs financiers illustrent l'incidence, sur les finances de la province, de la conjoncture économique mondiale et d'autres événements, ainsi que la manière dont le gouvernement réagit à ces événements.

Indicateurs de la situation financière — **Tableau 5**

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Intérêt sur la dette par rapport aux revenus	8,8 %	9,1 %	8,9 %
Dette nette par rapport aux revenus	175,0 %	202,1 %	201,1 %
Intérêt sur la dette par rapport au PIB	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Dette nette par rapport au PIB	29,0 %	33,5 %	34,9 %
Dette nette par habitant	13 110 $	14 813 $	16 238 $
Transferts fédéraux par rapport au total des revenus	17,1 %	19,4 %	21,6 %
Immobilisations corporelles par habitant	4 356 $	4 792 $	5 294 $

Des mesures telles que l'intérêt sur la dette par rapport aux revenus et la dette nette par rapport aux revenus illustrent le lien qui existe entre le programme de financement du gouvernement et ses revenus. Le rapport entre les frais d'intérêt et les revenus a été assez stable au cours des trois dernières années, ce qui indique que la part des revenus affectée au service de la dette n'a pas beaucoup changé. Grâce à la reprise économique, le taux d'augmentation de la dette nette par rapport aux revenus a diminué considérablement, indiquant que la croissance des revenus s'aligne davantage sur la croissance de la dette.

Les rapports entre les frais d'intérêt et la dette nette, d'une part, et le PIB, d'autre part, indiquent l'importance des obligations du gouvernement envers des prêteurs comparativement aux ressources économiques de l'Ontario. Le premier de ces indicateurs est stable depuis les trois dernières années. Le rapport entre la dette nette et le PIB a augmenté à un rythme beaucoup plus lent en 2010-2011 qu'au cours de l'exercice précédent, ce qui indique que le PIB augmente. Les efforts qui continuent à être déployés pour rétablir l'équilibre budgétaire devraient ralentir le taux d'augmentation de la dette nette tandis que le PIB continuera à augmenter, le rapport entre la dette nette et le PIB devant atteindre son sommet en 2014-2015 et commencer à diminuer par la suite.

Le rapport entre les transferts fédéraux et le total des revenus a augmenté pour passer à 21,6 % en 2010-2011. Cela découle d'une hausse de quelque 24 % des transferts fédéraux, qui sont passés de 18,6 milliards de dollars en 2009-2010 à 23,0 milliards de dollars en 2010-2011. Cette hausse résulte notamment du fait que le gouvernement fédéral s'est uni à l'Ontario, aux autres provinces et aux territoires pour prendre des mesures de stimulation à court terme pendant la récession. Une somme supplémentaire de 3,0 milliards de dollars des fonds fédéraux a été utilisée par la province pour aider la population de l'Ontario à faire la transition à la TVH.

La mesure des immobilisations corporelles par habitant donne une indication du montant que la province investit, au nom de chaque habitant, dans des actifs publics importants comme les hôpitaux, les écoles, les collèges, les routes et les réseaux de transport en commun. La hausse affichée indique que cette infrastructure a été modernisée, rénovée et mise à niveau pendant les dernières années.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Efforts déployés pour ralentir la croissance des dépenses

Le gouvernement n'a pas cessé d'appuyer les secteurs prioritaires clés, tels que l'éducation, la santé et les transports. Son plan visant à rétablir l'équilibre budgétaire prévoit un taux d'augmentation des investissements permettant de soutenir ces secteurs prioritaires clés pendant la période d'élimination du déficit, comme l'illustre le graphique 4.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire exigera une réduction considérable de la croissance des charges de programmes. À cette fin, le gouvernement de l'Ontario a examiné ses activités et apporté des réformes, en intensifiant ses efforts à partir de l'automne 2009. Voici certaines des mesures qu'il a prises récemment ou qu'il prévoit prendre :

Combler l'écart fiscal — Graphique 4

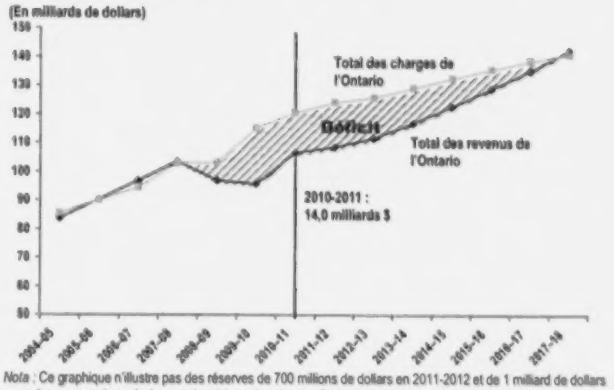

Nota : Ce graphique n'illustre pas des réserves de 700 millions de dollars en 2011-2012 et de 1 milliard de dollars pour chaque exercice subséquent visant à protéger le plan financier contre tout changement imprévu des revenus et des charges.

- Il a dépassé son objectif de réduire de 5 % le nombre d'organismes classés en procédant à des fusions ou en éliminant ceux dont les fonctions se chevauchaient ou dont les fonctions pouvaient cesser ou être exécutées de façon plus efficiente par d'autres moyens.
    - Dans le cadre de cette initiative, la fusion en juin 2011 d'Infrastructure Ontario et de la Société immobilière de l'Ontario devrait permettre d'économiser un montant estimé à 5 millions de dollars par année en frais généraux.
- Des mesures législatives ont été adoptées en vue d'éliminer les avantages accessoires inutiles (tels que des abonnements à des clubs) dans le secteur parapublic, et de nouvelles règles s'appliquant aux avantages accessoires ont été établies pour les ministères, les organismes et les organisations du gouvernement.
- Des économies de 30 millions de dollars ont été réalisées et le nombre d'heures de déplacement des fonctionnaires a diminué de 22 500 l'an dernier grâce à une meilleure utilisation de la technologie et au resserrement des règles, qui ont réduit le nombre de déplacements.
- Des économies de 65 millions de dollars au cours des cinq prochains exercices au titre de la technologie de l'information (TI) grâce à la négociation de contrats à coûts réduits, à la centralisation et au partage de TI par plusieurs ministères, et à la réduction du nombre d'ordinateurs centraux au sein du gouvernement.

- Des économies de 15,6 millions de dollars au cours des deux prochains exercices en réduisant la quantité de papier utilisée et le matériel de bureau.

Dans le budget de 2011, le gouvernement a décelé près de 1,5 milliard de dollars d'économies possibles au cours des trois exercices suivants, dont des économies de 200 millions de dollars que les principaux organismes devront réaliser d'ici 2013-2014.

Il a aussi pris d'autres engagements, dont les suivants :

- réduire de 10 % sur deux ans le financement des bureaux de la haute direction de certains bénéficiaires des paiements de transfert et des principaux organismes gouvernementaux;
- tirer parti du succès de ServiceOntario en envisageant d'autres modes de prestation des services et des possibilités d'élargir le réseau de ServiceOntario, qui permet de dispenser plusieurs services à un seul endroit, pour englober d'autres secteurs d'activités;
- réduire la taille de la fonction publique de l'Ontario de 1 500 postes entre avril 2012 et mars 2014, en plus de la réduction de 5 % annoncée dans le budget de 2009.

En vue de remettre les finances gouvernementales sur la voie de la viabilité, le gouvernement provincial examine de près les modes traditionnels de prestation des services et envisage de nouvelles possibilités. Désirant obtenir d'autres conseils au sujet de réformes possibles, il a établi la Commission de réforme des services publics de l'Ontario, chargée d'examiner les changements fondamentaux à long terme pouvant être apportés à la façon de fonctionner du gouvernement. Le mandat de la Commission est notamment d'explorer les domaines de prestation des services qui sont au coeur de la mission du gouvernement de l'Ontario, de recenser les services dont la prestation pourrait être assurée avec plus d'efficience par une autre entité et de déterminer la manière d'optimiser l'argent des contribuables lors de la prestation des services publics.

La Commission remettra son rapport au ministre des Finances à temps pour que ses conclusions puissent guider la préparation du budget de 2012. La Commission ne formulera aucune recommandation qui entraînerait une hausse des impôts ou la privatisation dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Pendant que la Commission réalise son mandat, le gouvernement intensifiera ses efforts en vue d'optimiser les ressources qui y sont consacrées. Voici quelques-unes des initiatives mises de l'avant pour réaliser des économies :

- Administration rationalisée de l'impôt : Grâce à l'harmonisation de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente au détail de l'Ontario avec les taxes et impôts fédéraux, la province est en voie de réaliser des économies de 150 millions de dollars par année et les entreprises de l'Ontario font des économies de plus de 635 millions de dollars par année au titre des coûts d'observation.
- Meilleure prestation de services : La technologie innovatrice permet d'offrir de façon plus efficace des services, tels que des services de télémédecine, un site central de formulaires ainsi que des services en ligne pour l'enregistrement des nouveau-nés, le renouvellement des vignettes de plaques d'immatriculation, les versements d'impôt, les réservations dans les parcs et l'enregistrement électronique des entreprises. Le gouvernement a

considérablement augmenté le nombre et le volume de services offerts en ligne. Par exemple, 99 % des demandes auprès du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, 99,8 % des demandes auprès du Programme de médicaments de l'Ontario et 87,9 % des demandes de certificat de naissance sont faites en ligne.

On peut obtenir des renseignements sur les efforts liés à la gestion des dépenses internes et sur la Commission sur le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca.

Économies dans le secteur des soins de santé

Dans le budget de 2010, le gouvernement s'est fixé comme objectif de limiter la hausse annuelle des dépenses dans le secteur des soins de santé à 3 % d'ici 2012-2013. Le gouvernement est en voie d'atteindre cet objectif et de maintenir ce taux de croissance jusqu'en 2013-2014, en tenant compte d'investissements de durée limitée. Les efforts déployés ont donné lieu à un certain nombre de réformes visant à optimiser les ressources en soins de santé.

- Le gouvernement réduit la période pendant laquelle des patients hospitalisés doivent attendre avant de s'installer dans un foyer de soins de longue durée ou à un autre endroit plus approprié, en augmentant le financement consacré aux foyers de soins de longue durée, aux soins à domicile et aux autres services de soutien communautaire, aux services d'aide à la vie autonome et aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Ces investissements contribueront à atténuer les pressions financières exercées sur le système de soins actifs.

- En vertu de la *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous*, les hôpitaux sont désormais tenus d'élaborer et d'afficher des plans annuels d'amélioration de la qualité. La rémunération des cadres est liée à la réalisation des objectifs énoncés dans ces plans.

- Le gouvernement a modernisé les services de l'Assurance-santé de l'Ontario pour s'assurer que le financement est affecté directement là où il existe des preuves médicales qu'il permet d'obtenir la plus grande valeur, sans compromettre l'accès aux services. Depuis 2010, des changements factuels apportés aux services couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario ont permis au système de santé d'économiser plus de 150 millions de dollars sans incidence sur les soins aux patients. On a entre autres réduit les analyses inutiles et favorisé des interventions faisant appel à de nouvelles technologies.

- Grâce aux réformes récentes du régime de médicaments de l'Ontario, les médicaments sont restés abordables, ce qui est important car ils constituent un des postes du budget des soins de santé qui augmente le plus rapidement. Ces réformes permettent de réaliser des économies annuelles de quelque 500 millions de dollars, qui sont réinvestis dans les services de santé.

Responsabilité et transparence accrues

Grâce à un certain nombre d'initiatives, le gouvernement provincial a renforcé sa responsabilité à l'endroit du public et amélioré la transparence du processus de planification et de divulgation de l'utilisation des deniers publics :

- La nouvelle *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* renforce la responsabilité financière de divers organismes du secteur parapublic, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités, ainsi que les sociétés d'aide à l'enfance, les centres d'accès aux soins communautaires et tout autre organisme qui reçoit de la province des fonds publics totalisant au moins 10 millions de dollars. La Loi interdit l'utilisation de fonds publics pour engager des lobbyistes externes, élargit la portée des mesures législatives régissant l'accès à l'information pour englober les hôpitaux et exige que les hôpitaux et les réseaux locaux d'intégration des services de santé divulguent et affichent les dépenses engagées par les cadres supérieurs. La Loi établit également de nouvelles règles pour les activités d'approvisionnement et les charges des organismes désignés du secteur parapublic.
- En avril 2011, le ministère des Finances a rendu public le Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario, conformément aux exigences de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Ce rapport vise à faciliter la compréhension des estimations de revenus et de charges futurs, et des prévisions et hypothèses sous-jacentes, avant la tenue des élections provinciales prévues pour octobre 2011. Le vérificateur général a examiné le rapport, comme l'exigeait la loi susmentionnée. Les résultats de son examen sont accessibles à www.auditor.on.ca.

Pour que les contribuables et les autres utilisateurs des renseignements financiers soient en mesure d'évaluer la façon dont les deniers publics sont utilisés, il est essentiel que la communication de l'information par le secteur public se fasse de façon responsable et transparente.

Les instances qui définissent les normes comptables des secteurs public et privé, tant à l'échelle nationale qu'internationale, sont en train de revoir leurs normes comptables, y compris la base conceptuelle sur laquelle les normes sont établies. Des changements apportés aux normes auraient une incidence sur la façon dont les organismes publics dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province comptabilisent et divulguent leurs renseignements financiers et pourraient aussi avoir une incidence sur les résultats financiers de la province.

Pendant cette période de transition, le gouvernement prend des mesures pour fournir les renseignements clairs nécessaires pour que les entités publiques appliquent les normes de façon appropriée et uniforme. Le gouvernement a l'intention de guider certaines entités publiques, comme le prévoit la *Loi sur l'administration financière*, afin qu'elles choisissent et appliquent des conventions comptables qui sont uniformes à l'échelle des entités publiques, qui répondent le mieux possible aux besoins des utilisateurs en matière d'information et qui correspondent le mieux à la réalité économique des opérations.

RÉSULTATS TANGIBLES

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rehausser les services en place et à instaurer de nouveaux services innovateurs afin d'apporter des améliorations mesurables à la vie des personnes qui habitent en Ontario. Depuis huit ans, les investissements du gouvernement améliorent la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens, et aident l'économie et la population de la province à se préparer à une croissance renouvelée et soutenue.

Investissements dans l'éducation et la formation

D'importants investissements dans le développement des connaissances et des compétences par l'entremise des systèmes d'éducation des paliers primaire, secondaire et postsecondaire, ainsi que des programmes de formation et d'emploi, stimulent la prospérité actuelle et future. Les résultats affichés illustrent le bien-fondé de ces investissements.

- Entre 2005-2006 et 2009-2010, le pourcentage d'élèves de troisième année qui ont atteint ou dépassé la norme provinciale aux tests administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) a augmenté de six points de pourcentage en écriture et de trois points en mathématiques. Les résultats affichés en lecture étaient relativement stables. Le pourcentage d'élèves de sixième année qui ont atteint ou dépassé la norme provinciale a augmenté de huit points de pourcentage en lecture et de neuf points en écriture, tandis que les résultats affichés en mathématiques étaient relativement stables. Le pourcentage d'élèves de neuvième année qui suivent des cours de mathématiques et qui ont atteint ou dépassé la norme provinciale a fait un bond de 11 points de pourcentage pour atteindre 82 % au cours des cinq années. En 2009-2010, 84 % des élèves admissibles participant pour la première fois ont réussi les tests de littératie. Les résultats détaillés des tests sont disponibles sur le site Web de l'OQRE à www.eqao.com.

- En septembre 2010, environ 35 000 enfants de quatre et cinq ans profitaient de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein dans près de 600 écoles. En septembre 2011, 200 écoles de plus offriront ces programmes à temps plein. De nouvelles écoles s'ajouteront ainsi chaque année conformément au plan du gouvernement visant à ce que toutes les écoles de la province offrent de tels programmes d'ici septembre 2014.

- L'objectif de la province consistant à limiter à 23 le nombre d'élèves dans toutes les classes du primaire en Ontario a été atteint en 2008-2009 et ce chiffre a été maintenu chaque année depuis. En 2003-2004, seulement 64 % des classes comptaient 23 élèves ou moins. On peut consulter les données relatives à la taille des classes par école à www.edu.gov.on.ca/fre/cst/.

- Depuis 2003-2004, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est passé de 68 % à 81 %, soit une augmentation de 13 points de pourcentage. Ainsi, quelque 72 000 élèves de plus ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. En outre, un plus grand nombre d'élèves de 9^{e} et 10^{e} année terminent tous leurs cours à temps et sont en voie d'obtenir leur diplôme. Le gouvernement provincial est toujours déterminé à atteindre un taux de diplomation de 85 %.

- Quelque 200 000 étudiants de plus font des études postsecondaires et apprennent un métier comparativement à 2002-2003, et 40 % des personnes âgées de 18 à 24 ans fréquentent un collège ou une université, par rapport à 35 % en 2002-2003. Au cours de la même période, le nombre de diplômés des universités ontariennes a augmenté de 57 %.

L'Ontario a aussi pris des mesures pour aider les personnes touchées par le ralentissement économique à retourner rapidement sur le marché du travail.

- La stratégie Deuxième carrière, qui a été mise en oeuvre en juin 2008, a permis de donner du soutien à la formation à plus de 42 000 Ontariennes et Ontariens. Selon un récent sondage, 74 % des participants en moyenne ont trouvé un emploi au cours de l'année qui a suivi l'obtention du diplôme.

Soins de santé plus accessibles

Le gouvernement a mis en place et continue à renforcer un système de santé auquel les Ontariennes et Ontariens peuvent accéder au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, soit à la maison, dans leur collectivité ou dans un hôpital. Les résultats affichés indiquent que les efforts déployés portent leurs fruits.

- Dans le rapport de 2011 de L'Alliance des temps d'attente, l'Ontario a reçu, pour la troisième année consécutive, des A pour la réduction des temps d'attente pour les arthroplasties de la hanche et du genou, les chirurgies du cancer, les chirurgies de la cataracte et les chirurgies cardiaques, étant ainsi la province ayant affiché les meilleurs résultats. L'Alliance a aussi accordé au site Web de l'Ontario sur les temps d'attente (www.ontario.ca/tempsdattente) la note la plus élevée au Canada, estimant que les renseignements fournis sont de qualité, fiables et exhaustifs, et que le site est convivial.

- Dans le cadre de son plan visant à réduire les temps d'attente dans les salles des urgences, le gouvernement a mis sur pied une initiative unique en son genre en Amérique du Nord qui fixe des objectifs de réduction, suit le rendement des hôpitaux et affiche les données mensuelles sur les salles des urgences locales sur le site Web www.ontario.ca/tempsdattente. Dans l'ensemble, les temps d'attente ont diminué de 14,3 % entre avril 2008 et juin 2011, le temps d'attente pour les patients exigeant des soins pour les problèmes plus complexes ayant été réduit de 23,2 %.

- Comparativement à 2003, 1,3 million de personnes de plus dans la province ont accès à un médecin de famille grâce à des initiatives telles que la création d'équipes de santé familiale. Depuis 2005, 200 de ces équipes ont été mises sur pied, dont 42 dans le Nord de l'Ontario. Les équipes sont composées d'un éventail de professionnels de la santé qui collaborent afin de fournir des soins de santé primaire complets à près de 3 millions d'Ontariennes et d'Ontariens.

Autre priorité du gouvernement : faire en sorte que l'Ontario ait un nombre adéquat de professionnels de la santé à l'avenir.

- Près de 2 900 médecins de plus qu'en 2003 exercent en Ontario. Depuis 2003, le taux de croissance du nombre de médecins est supérieur à celui de la population, ce qui a fait passer de 175 à 186 le nombre de médecins par 100 000 Ontariennes et Ontariens.

- Au total, 4 093 médecins résidents financés par le gouvernement étaient en formation en 2010-2011, comparativement à 2 269 en 2003-2004. En 2011-2012, l'Ontario aura créé 260 places supplémentaires dans les programmes de première année des écoles de médecine, soit une augmentation de 38 % depuis 2004. Le nombre de postes de résidence spécialisés augmentera jusqu'en 2016-2017, ce qui représentera une hausse de 83 % dans ce domaine depuis 2003-2004.

- L'Ontario a soutenu la création de plus de 11 500 postes en soins infirmiers dans la province depuis 2003. La province offre à chaque nouveau diplômé en soins infirmiers la garantie d'un emploi à plein temps.

Efforts déployés pour un avenir plus vert

L'Ontario continue à diriger la transition vers un système d'énergie plus propre, en misant particulièrement sur la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* et le Plan énergétique à long terme rendu public en novembre 2010.

- Depuis l'automne 2003, plus de 2 000 mégawatts (MW) d'électricité propre générés par le vent, l'eau, le soleil et des sources d'origine biologique ont été ajoutés au réseau d'électricité. En outre, des projets d'énergie renouvelable, qui permettront de générer plus de 8 000 MW d'électricité, sont en voie de réalisation, dont 40 nouveaux projets de grande envergure annoncés en février 2011 dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis innovateur de l'Ontario. Ces 40 projets représentent au total 872 MW d'électricité, ce qui est suffisant pour alimenter plus de 200 000 logements.

- Le gouvernement provincial continue à faire des progrès quant au respect de son engagement d'éliminer le charbon des sources d'approvisionnement de l'Ontario d'ici la fin de 2014. En 2010, la province a fermé quatre groupes électrogènes alimentés au charbon, deux à Nanticoke et deux autres à Lambton, quatre ans plus tôt que prévu. Deux autres groupes électrogènes seront fermés à Nanticoke en 2011.

- La conservation est désormais la pierre angulaire de la planification à long terme liée à l'électricité. Dans son Plan énergétique à long terme, le gouvernement vise une réduction de la demande de 7 100 MW aux périodes de pointe et une réduction de la consommation d'électricité de 28 térawatts-heures (TWh) d'ici 2030.

- Plus de 4,6 millions de compteurs intelligents, qui surveillent le temps d'utilisation de l'électricité, ont été installés dans les foyers de l'Ontario afin d'inciter les consommateurs à utiliser l'électricité pendant les périodes de plus faible demande, ce qui peut réduire les coûts d'énergie et la pression exercée sur le réseau pendant les périodes de forte utilisation.

RÉSULTATS PROVISOIRES PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS RÉELS DE 2010-2011

La province a publié les résultats provisoires de 2010-2011 dans le budget de 2011, déposé en mars dernier. Le déficit définitif de 14,0 milliards de dollars déclaré pour l'exercice représente une amélioration de 2,7 milliards de dollars par rapport au montant établi dans les estimations provisoires (16,7 milliards de dollars).

Comparaison des résultats provisoires et réels de 2010-2011 **Tableau 6**
(en milliards de dollars)

	Chiffres provis. 2010-2011	Chiffres réels 2010-2011	Variation
Revenus			
Revenus fiscaux	71,3	71,2	(0,1)
Gouvernement du Canada	23,0	23,0	–
Revenus provenant des entreprises publiques	4,4	4,6	0,2
Autres revenus non fiscaux	7,7	7,9	0,2
Total des revenus	106,4	106,7	0,3
Charges			
Programmes	113,6	111,2	(2,4)
Intérêt sur la dette	9,5	9,5	–
Total des charges	123,1	120,7	(2,4)
Déficit annuel	(16,7)	(14,0)	(2,7)

Nota :
Comme les chiffres provisoires et les variations connexes ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Une réserve de 0,7 milliard de dollars incluse dans le plan financier du budget de 2010 a servi à réduire le déficit.
Les revenus et les charges de la colonne ayant trait aux chiffres provisoires ont augmenté de 0,2 milliard de dollars comparativement aux chiffres initiaux pour tenir compte de la reclassification sans incidence sur le plan financier de trois organismes du gouvernement, qui sont passés d'entreprises publiques à autres organismes du gouvernement. Se reporter à la note 2 et à l'Annexe 8 des états financiers consolidés.

Les revenus ont été de 0,3 milliard de dollars plus élevés que les chiffres provisoires. Cela découle de renseignements à jour obtenus après l'établissement des résultats provisoires.

Les dépenses de programmes ont été de 2,4 milliards de dollars inférieures aux chiffres provisoires. Cette diminution est attribuable en grande partie aux renseignements supplémentaires au sujet des charges des ministères et des entités consolidées qui ont été obtenus après la fin de l'exercice le 31 mars 2011.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2011et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le gouvernement de l'Ontario est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 8 août 2011

Province de l'Ontario

État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2010-2011[1]	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
Revenus *(Annexes 1 et 2)*			
Impôt sur le revenu des particuliers	25 942	**23 624**	23 393
Taxe de vente	19 137	**18 813**	17 059
Impôt des sociétés	7 390	**8 383**	5 615
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 316	**5 913**	5 626
Impôt-santé des employeurs	4 701	**4 733**	4 545
Taxes sur l'essence et les carburants	3 018	**3 060**	2 994
Contribution-santé de l'Ontario	2 871	**2 934**	2 763
Autres taxes et impôts	3 226	**3 687**	2 936
Total des taxes et impôts	71 601	**71 147**	64 931
Transferts du gouvernement du Canada	23 683	**23 041**	18 620
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	4 167	**4 566**	4 195
Autres	7 658	**7 904**	8 047
	107 109	**106 658**	95 793
Charges *(Annexes 3 et 4)*			
Santé	46 106	**44 773**	43 159
Éducation	22 730	**22 372**	21 432
Services sociaux et services à l'enfance	13 089	**12 993**	12 219
Environnement, ressources et développement économique	11 476	**10 919**	12 273
Intérêt sur la dette	9 961	**9 480**	8 719
Éducation postsecondaire et formation	8 105	**7 317**	7 038
Justice	4 401	**4 270**	3 785
Administration générale et autre	10 231	**8 545**	6 430
	126 099	**120 669**	115 055
Réserve	700	–	–
Déficit annuel	(19 690)	**(14 011)**	(19 262)

[1] Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2010, retraités en raison des changements de présentation.

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010
Passif		
Créditeurs et charges à payer *(Annexe 5)*	**20 099**	17 568
Dette *(note 3)*	**236 629**	212 122
Autre financement à long terme *(note 5)*	**9 482**	9 316
Revenus reportés et apports en capital *(note 6)*	**8 039**	6 580
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés *(note 7)*	**4 450**	4 316
Autres passifs *(note 8)*	**4 239**	3 728
	282 938	253 630
Actif financier		
Trésorerie et équivalents	**17 572**	12 751
Placements *(note 9)*	**14 117**	12 741
Débiteurs *(Annexe 6)*	**8 326**	8 436
Prêts en cours *(Annexe 7)*	**9 218**	8 140
Autres éléments d'actif	**1 625**	1 412
Investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	**17 569**	16 561
	68 427	60 041
Dette nette	**(214 511)**	(193 589)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles *(note 10 et Annexe 11)*	**69 938**	62 632
Déficit accumulé	**(144 573)**	(130 957)

Passif éventuel (note 12) et engagements (note 13)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)		**2011**		2010
Déficit annuel		**(14 011)**		(19 262)
Acquisition d'immobilisations corporelles *(Annexe 11)*	**(10 838)**		(9 066)	
Amortissement des immobilisations corporelles *(Annexe 11)*	**3 412**		3 212	
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**209**		52	
Gains sur la vente d'immobilisations corporelles	**(89)**		(30)	
		(7 306)		(5 832)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 11)*		**395**		1 090
Augmentation de la dette nette		**(20 922)**		(24 004)
Dette nette au début de l'exercice		**(193 589)**		(169 585)
Dette nette à la fin de l'exercice		**(214 511)**		(193 589)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010
Déficit accumulé au début de l'exercice	**(130 957)**	(112 785)
Déficit annuel	**(14 011)**	(19 262)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 11)*	**395**	1 090
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	**(144 573)**	(130 957)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	**(14 011)**	(19 262)
Amortissement des immobilisations corporelles *(Annexe 11)*	**3 412**	3 212
Gains sur la vente d'immobilisations corporelles	**(89)**	(30)
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	**(4 566)**	(4 195)
Montants remis par les entreprises publiques *(Annexe 9)*	**3 674**	3 379
Augmentation du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs *(note 7)*	**134**	104
Augmentation (Diminution) des revenus reportés et des apports en capital *(note 6)*	**1 459**	(170)
Augmentation des créditeurs et charges à payer *(Annexe 5)*	**2 531**	239
Diminution d'autres postes	**(391)**	(3 255)
Liquidités servant aux activités de fonctionnement	**(7 847)**	(19 978)
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles *(Annexe 11)*	**(10 838)**	(9 066)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**209**	52
Liquidités servant aux opérations liées aux immobilisations	**(10 629)**	(9 014)
Placements		
Augmentation des placements *(note 9)*	**(1 376)**	(3 678)
Liquidités servant aux placements	**(1 376)**	(3 678)
Activités de financement		
Emprunts contractés	**41 442**	50 077
Dette remboursée	**(16 935)**	(14 870)
Augmentation d'autre financement à long terme	**166**	537
Liquidités découlant des activités de financement	**24 673**	35 744
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	**4 821**	3 074
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	**12 751**	9 677
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	**17 572**	12 751

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes du secteur parapublic (p. ex., les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes gouvernementaux contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Tous les organismes du secteur parapublic ont été consolidés. Toutefois, les autres organismes du gouvernement qui répondent à l'un des critères suivants font aussi l'objet d'une consolidation : i) soit des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) soit des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste des organismes du gouvernement consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les activités des organismes qui ne respectent pas les seuils d'importance relative aux fins de consolidation sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables dans les présents états financiers.

Les fiducies qui sont administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 14 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes du gouvernement qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Investissements dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation

financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

L'actif et le passif des organismes du secteur parapublic font l'objet d'une consolidation sur une seule ligne avec ceux de la province dans l'état consolidé de la situation financière. Ainsi, la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges est incluse dans la dette nette consolidée de la province. Les charges annuelles totales de ces organismes, déduction faite des revenus provenant du public comme les frais de scolarité, les droits payés par les patients, les dons et les autres recouvrements, sont consolidées avec les charges de la province. Les charges des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation et les charges des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats. Les redressements nécessaires sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les autres organismes du gouvernement font l'objet d'une consolidation sur une seule ligne avec l'actif, le passif, les revenus et les charges consolidés de la province. Les redressements nécessaires sont aussi apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant comptabilisé ou divulgué à l'égard d'un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit quand il pourrait exister un écart important entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes y afférentes en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des produits à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée, à l'évaluation des transferts de droit au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi qu'à l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs.

Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs donnent lieu à une certaine incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir une différence entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités). La valeur des immobilisations corporelles est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimative des actifs et leur durée de vie utile réelle. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente harmonisée sont incertains en raison d'éventuelles révisions ultérieures des prévisions en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus de l'année passée. L'estimation des

contributions dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la part estimée et la part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population. L'incertitude liée à l'évaluation des billets à terme canadiens détenus par des tiers et adossés à des actifs découle de l'estimation de la valeur de réalisation nette lorsque la réduction de la valeur n'est pas temporaire.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Les apports en capital reportés sont amortis par imputation aux revenus au cours de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles apparentées.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel se produisent les événements qui y donnent lieu pourvu qu'ils soient autorisés, lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et qu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres coûts.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les allocations de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur la charge ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des gains ou des pertes actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des biens loués, de la machinerie, de l'équipement et de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

On entend par la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent sont imputées aux autres passifs lié au financement à long terme dans ces états financiers pendant la construction des biens.

Dette

Les emprunts sont constitués des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres prestations de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie

les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut s'attendre à tirer des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu à ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

Les placements comprennent les placements temporaires, les investissements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les investissements de portefeuilles. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur du marché. Les investissements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les investissements de portefeuilles sont comptabilisés au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la collecte des débiteurs est jugée douteuse.

Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants, du programme d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe et du fonds de la stratégie d'investissement dans l'industrie automobile. Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions privilégiées sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Investissements dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement accumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement et l'intérêt lié au financement pendant la construction. Un coût historique estimé a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en oeuvre la comptabilité des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties pendant leur durée de vie utile estimée selon une modalité linéaire.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les contributions externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des apports en capital reportés et amorties par imputation aux revenus conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles apparentées par imputation aux charges.

Futurs changements apportés aux normes comptables

En décembre 2009, le CCSP a approuvé une norme obligeant les entreprises publiques à adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices débutant le 1er janvier 2011 ou par la suite. En octobre 2010, l'ICCA a décidé de permettre aux entités admissibles à tarifs réglementés de reporter l'adoption des IFRS jusqu'au 1er janvier 2012. Ces modifications auront une incidence sur les états financiers consolidés de la province dans la mesure où les entreprises publiques seront touchées.

À l'heure actuelle, les IFRS ne portent pas sur la comptabilité des entreprises publiques à tarifs réglementés. De plus, on ne sait pas si le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) adoptera des normes comptables régissant ces entreprises ni, le cas échéant, quand elles seront adoptées. Le gouvernement de l'Ontario entend fournir des directives à certaines entités à tarifs réglementés pour s'assurer que leurs rapports financiers sont préparés à l'aide de normes comptables qui, à son avis, permettent de décrire le mieux possible la réalité économique des opérations et de répondre du mieux possible aux besoins en matière d'information des différents utilisateurs.

Le CCSP a approuvé récemment de nouvelles normes comptables applicables aux entités gouvernementales sans but lucratif pour les exercices débutant le 1er janvier 2012 ou par la suite. Ces normes pourraient entraîner la modification de certaines politiques et pratiques comptables du gouvernement applicables aux entités sans but lucratif. Le ministère des Finances continuera à consulter les entités consolidées et les ministères dont elles relèvent pour veiller à ce que des choix appropriés soient faits et que les décisions prises soient appliquées de façon uniforme au sein de ces entités. Ces modifications potentielles pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la province dans la mesure où les organismes du gouvernement seront touchés.

En 2009-2010, le CCSP a publié une nouvelle norme comptable applicable aux revenus fiscaux afin de fournir des précisions sur le traitement de cette source de revenus ainsi qu'une norme applicable au passif au titre des sites contaminés afin de fournir des précisions sur le traitement de ce type de passif. La norme régissant les revenus fiscaux s'appliquera aux exercices débutant le 1er avril 2012 ou par la suite. La norme régissant le passif au titre des sites contaminés s'appliquera aux exercices débutant le 1er avril 2014 ou par la suite. En 2011-2012, le CCSP a rendu publique une nouvelle norme régissant les instruments financiers, que les gouvernements devront appliquer aux exercices débutant le 1er avril 2015 ou par la suite. Le ministère des Finances est en train d'évaluer ces normes et a amorcé un processus permettant aux ministères susceptibles d'être touchés de participer à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes et des modifications apportées. Pour l'instant, on ne peut raisonnablement déterminer l'incidence future potentielle des modifications apportées aux normes comptables sur les états financiers consolidés de la province.

Toujours en 2010-2011, le CCSP a rendu publique une nouvelle norme régissant les paiements de transfert qui s'appliquera aux exercices débutant le 1er avril 2012.

2. Modifications apportées aux conventions comptables et à la présentation de l'information financière

Au cours de l'exercice, certaines entreprises publiques ont été reclassées en tant qu'autres organismes du gouvernement aux fins de la présentation de l'information financière (voir l'Annexe 8). Les résultats financiers de ces organismes font désormais l'objet d'une consolidation sur une seule ligne avec ceux de la province. Auparavant, on utilisait la méthode modifiée à la valeur de consolidation pour ces entreprises. Cette modification n'a eu aucune incidence nette sur le déficit déclaré par la province pour l'exercice.

3. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 236,6 milliards de dollars au 31 mars 2011 (212,1 milliards de dollars en 2010) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 209,4 milliards de dollars (184,7 milliards de dollars en 2010) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 27,2 milliards de dollars (27,4 milliards de dollars en 2010). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de l'encours de la dette de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Dette

Au 31 mars
(en millions de dollars)

Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	Euro	Autres devises[1]	2011 Total	2010 Total
Échéance :							
2011							33 946 $
2012	23 547 $	7 805	–	–	47	**31 399 $**	13 499
2013	7 271	9 493	–	–	550	**17 314**	17 348
2014	15 366	5 004	163	2 321	1 586	**24 440**	19 354
2015	11 744	9 060	58	–	720	**21 582**	21 650
2016	8 589	4 985	1 116	–	1 707	**16 397**	–
1 - 5 ans	66 517	36 347	1 337	2 321	4 610	**111 132**	105 797
6 - 10 ans	29 372	7 608	506	6 642	2 256	**46 384**	36 788
11 - 15 ans	13 571	–	–	–	–	**13 571**	12 070
16 - 20 ans	12 749	–	–	–	–	**12 749**	15 602
21 - 25 ans	17 577	–	–	–	–	**17 577**	9 626
26 - 45[2] ans	35 216	–	–	–	–	**35 216**	32 239
Total[3, 4]	**175 002 $**	**43 955**	**1 843**	**8 963**	**6 866**	**236 629 $**	212 122 $
Dette contractée pour les besoins de la province[5]	**151 594**	**41 531**	**1 843**	**8 784**	**5 691**	**209 443**	184 684
Dette de la SFIEO	**23 408**	**2 424**	**–**	**179**	**1 175**	**27 186**	27 438
Total	**175 002 $**	**43 955**	**1 843**	**8 963**	**6 866**	**236 629 $**	212 122 $
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)							
2011	**4,98 %**	**3,17 %**	**1,27 %**	**4,02 %**	**3,72 %**	**4,54 %**	–
2010	5,00 %	2,96 %	2,21 %	3,95 %	4,06 %	–	4,58 %

[1] Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la couronne norvégienne, la livre sterling du Royaume-Uni, le franc suisse, le dollar de Hong Kong et le rand d'Afrique du Sud.

[2] L'échéance la plus longue est le 2 juin 2054.

[3] Au 31 mars 2011, le total de la dette en devises étrangères était de 61,6 milliards de dollars (48,9 milliards de dollars en 2010). De ce montant, 59,4 milliards de dollars ou 96,4 % (48,7 milliards de dollars ou 99,5 % en 2010) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 3,6 % (0,5 % en 2010) de la dette en devises étrangères, était des emprunts non couverts : 1,8 milliard de dollars (206 millions de dollars en 2010) en yens japonais et 477 millions de dollars (48 millions de dollars en 2010) en francs suisses.

[4] La dette totale inclut des obligations totalisant 1,4 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2010) et comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions.

[5] Les emprunts en dollars canadiens au 31 mars 2011 comprennent une dette à long terme de 1,5 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars en 2010) et une dette à court terme de 3,0 milliards de dollars (0 $ en 2010) contractées et détenues par la province.

Dette Au 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010
Dette payable au(x)/à la :		
Investisseurs publics	**220 583 $**	195 116 $
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	**10 233**	10 233
Régime de retraite des fonctionnaires	**1 403**	1 713
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	**1 205**	1 765
Société canadienne d'hypothèques et de logement	**696**	755
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	**667**	814
Autres[1]	**1 842**	1 726
Total	**236 629 $**	212 122 $

[1] La dette payable à d'autres comprend les emprunts du trust des conseils scolaires, qui s'élèvent à 779 millions de dollars (797 millions de dollars en 2010) et les emprunts de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui se situent à 1 063 millions de dollars (929 millions de dollars en 2010).

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2011 était de 253,5 milliards de dollars (227,1 milliards de dollars en 2010). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 236,6 milliards de dollars (212,1 milliards de dollars en 2010) en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Emprunts du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. En juin 2003, le trust a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars. Il a versé 882 millions de dollars des produits aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cet emprunt. Ces montants seront réduits au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert que fera le ministère de l'Éducation au trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Au 31 mars 2011, des débentures de 779 millions de dollars (797 millions de dollars en 2010) sont comprises dans la dette.

4. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé et les contrats d'options.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisé, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. La plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation continuelle de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque du marché, le montant du principal de la dette en devises étrangères à découvert, déduction faite des avoirs en devises étrangères, ne doit pas dépasser 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2011, 1,04 % et 0 % (0,10 % et 0 % en 2010) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. Une baisse de un yen japonais par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 20,9 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2010) et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 4,9 millions de dollars (0,6 million de dollars en 2010). Une baisse de un centime suisse par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 5,0 millions de dollars (0,5 million de dollars en 2010) et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 0,6 million de dollars (0 $ en 2010). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2010-2011 s'élevaient à 22 millions de dollars (gains de 30 millions de dollars en 2009-2010).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidité et des

emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO.

Au 31 mars 2011, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 8,3 % et de 13,7 % respectivement (11,4 % et 16,4 % en 2010). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait à la date du bilan et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 220 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (240 millions de dollars en 2010).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 9) redressés en fonction des garanties (note 12), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs gagés sont considérés comme engagés aux fins de liquidité tandis que les garanties détenues sont une source de liquidité. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidité.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2011, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés
Au 31 mars
(en millions de dollars)

Échéance au cours de l'exercice	2012	2013	2014	2015	2016	6 - 10 ans	Plus de 10 ans	2011 Total	2010 Total
								Swaps :	
Taux d'intérêt[1]	13 209 $	11 998 $	10 468 $	23 261 $	13 082 $	24 382 $	6 764 $	**103 164 $**	91 337 $
Crédit croisé	5 809	11 074	10 681	9 705	7 468	18 223	–	**62 960**	51 328
Contrats de change à terme	9 558	–	–	–	–	–	–	**9 558**	9 379
Option swap[2]	243	–	100	150	–	500	–	**993**	993
Total	28 819 $	23 072 $	21 249 $	33 116 $	20 550 $	43 105 $	6 764 $	**176 675 $**	153 037 $

[1] Inclut 2,5 milliards de dollars (1,6 milliard de dollars en 2010) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par l'entité consolidée.

[2] Voir la définition dans le glossaire.

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2011.

Risque de crédit **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2011**	2010
Risque de crédit brut	**3 502 $**	2 919 $
Moins : Conventions de positionnement	**(2 917)**	(2 508)
Risque de crédit net	**585 $**	411 $
Moins : Sûretés reçues *(note 12)*	**(164)**	–
Risque de crédit net (déduction faite des sûretés)	**421 $**	411 $

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions. Le risque de crédit net (déduction faite des sûretés) renvoie à la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des sûretés reçues des contreparties.

5. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale du secteur parapublic et les obligations liées à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

L'autre financement à long terme de 9,5 milliards de dollars au 31 mars 2011 (9,3 milliards de dollars en 2010) comprend la dette du secteur parapublic de 6,0 milliards de dollars (6,1 milliards de dollars en 2010), les obligations de ce secteur découlant de la DMFA de 2,6 milliards de dollars (2,7 milliards de dollars en 2010) et les obligations provinciales directes liées à la DMFA de 0,9 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars en 2010).

6. Revenus reportés et apports en capital

Revenus reportés et apports en capital Au 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010
Revenus reportés :		
Transferts fédéraux	574 $	737 $
Immatriculation et permis de conduire	639	644
Autres	2 354	1 116
Total des revenus reportés	3 567	2 497
Apports en capital reportés – Utilisés	4 335	3 937
Apports en capital reportés – Non utilisés	137	146
Total des apports en capital reportés	4 472	4 083
Total	8 039 $	6 580 $

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés dans les revenus sur les périodes de validité des immatriculations et des permis.

La province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. en prolongeant, de 50 ans, la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1 milliard de dollars en 2010-2011, qui est inclus dans les autres revenus reportés. De plus, à compter de 2017, Teranet versera à la province des redevances annuelles qui devraient s'élever à 50 millions de dollars en 2017-2018. Ces redevances seront liées aux revenus de Teranet par la suite.

Les apports en capital reportés – Utilisés représentent le solde non amorti des dons et des subventions d'immobilisations du gouvernement fédéral reçus pour l'achat ou la construction d'immobilisations corporelles. Ils sont amortis par imputation aux revenus, conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles apparentées par imputation aux charges.

Les apports en capital reportés – Non utilisés représentent les dons et les subventions d'immobilisations du gouvernement fédéral reçus mais non utilisés pour l'achat ou la construction d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports en capital reportés par imputation aux revenus commence lorsque les apports sont utilisés et que les immobilisations corporelles apparentées sont prêtes à être utilisées.

Les transferts fédéraux qu'a reçus la province ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs années. Ils sont comptabilisés à titre de revenus au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral dans les ententes sous-jacentes. Des précisions sont fournies dans le tableau suivant :

Revenus reportés – Transferts fédéraux (en millions de dollars)

	Total des transferts reçus	Inclus dans les revenus		Revenus reportés à des périodes ultérieures		Revenus reportés
		2009-2010 et avant	2010-2011	2011-2012	2012-2013 et par la suite	Au 31 mars 2011
écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques	586 $	586 $	– $	– $	– $	**– $**
Fiducie pour le développement des collectivités	358	238	120	–	–	**–**
Fonds de fiducie pour les garanties de délais d'attente	205	205	–	–	–	**–**
Fiducie d'investissement pour les transports en commun 2008	195	195	–	–	–	**–**
Entente relative au marché du travail	194	194	–	–	–	**–**
Programme stratégique d'infrastructures routières	168	29	7	7	125	**132**
Fonds de recrutement de policiers	156	62	31	31	32	**63**
Fonds pour l'infrastructure frontalière	145	15	5	6	119	**125**
Fiducie pour l'immunisation contre le VPH	117	117	–	–	–	**–**
Fonds Chantiers Canada	110	–	3	6	101	**107**
Programme d'infrastructure du savoir	105	–	105	–	–	**–**
Fonds de stimulation de l'infrastructure	68	–	–	2	66	**68**
Groupe de mise en oeuvre des initiatives frontalières de Windsor	52	3	2	2	45	**47**
Autres paiements de transfert du gouv. féd.	79	27	20	–	32	**32**
Total	2 538 $	1 671 $	293 $	54 $	520 $	**574 $**

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

Au 31 mars (en millions de dollars)	2011 Prestations de retraite	2011 Autres avantages sociaux futurs	2011 Total	2010 Total
Obligation au titre des prestations et des avantages sociaux	95 431 $	12 271 $	**107 702 $**	102 392 $
Moins : Actif des régimes de retraite	(101 221)	(444)	**(101 665)**	(97 167)
Gains actuariels non amortis	(1 976)	(1 591)	**(3 567)**	(2 858)
Redressements[1]	1 980	–	**1 980**	1 949
Total	**(5 786 $)**	**10 236 $**	**4 450 $**	4 316 $

[1] Les redressements pour les prestations de retraite sont en fonction de ce qui suit :
i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
iv) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2011 Prestations de retraite	2011 Autres avantages sociaux futurs	2011 Total	2010 Total
Coût des prestations et des avantages sociaux	1 929 $	414 $	**2 343 $**	2 232 $
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(31)	92	**61**	(211)
Cotisations salariales	(283)	–	**(283)**	(251)
Coût des modifications aux régimes	66	–	**66**	–
Frais d'intérêt (Revenu d'intérêt)	(379)	280	**(99)**	(255)
Redressements[1]	(54)	–	**(54)**	(19)
Total[2, 3]	**1 248 $**	**786 $**	**2 034 $**	1 496 $

[1] Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement :
i) de la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
ii) des réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique.

[2] Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiqués à l'Annexe 3. Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 522 millions de dollars (255 millions de dollars en 2009-2010), sont incluses dans les charges liées à l'éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO, qui s'élèvent à 726 millions de dollars (536 millions de dollars en 2009-2010), et les charges des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite, qui s'élèvent à 456 millions de dollars (413 millions de dollars en 2009-2010), sont incluses dans les charges liées à l'administration générale et autres charges de l'état consolidé des résultats. Les charges totales combinées des régimes de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des avantages de retraite s'élèvent à 1 182 millions de dollars (949 millions de dollars en 2009-2010) et sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges résiduelles au titre des autres avantages sociaux futurs sont incluses dans les charges par ministère à l'Annexe 4.

[3] Les charges découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges (à l'exception du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Ces charges sont incluses dans les traitements, salaires et avantages sociaux des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans les charges des ministères provinciaux associés (Éducation, Santé et Soins de longue durée, et Formation et Collèges et Universités) à l'Annexe 4.

Prestations de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants cotisent normalement entre 7 % et 11 % de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2010-2011, la province a versé 1 318 millions de dollars au RREEO (1 246 millions de dollars en 2009-2010), 385 millions de dollars (y compris 147 millions de dollars à titre de paiement spécial) au RRF (240 millions de dollars en 2009-2010, y compris un paiement spécial de 4 millions de dollars) et 184 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (157 millions de dollars en 2009-2010). Au cours de l'année civile 2010, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 4,5 milliards de dollars (4,4 milliards de dollars en 2009), celles versées par le RRF ont été de 904 millions de dollars (914 millions de dollars en 2009) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 622 millions de dollars (718 millions de dollars en 2009). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,75 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, soit entre 10,9 ans et 13,9 ans.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP).

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Conseil d'administration, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont des régimes de retraite contributifs à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires touchés pendant une certaine période et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations des employeurs et des employés participants, et par les gains de placement.

Les charges du HOOPP, qui s'élèvent à 938 millions de dollars (956 millions de dollars en 2009-2010) et celles du CAATPP, qui sont de 184 millions de dollars (153 millions de dollars en 2009-2010), sont incluses dans les charges découlant des traitements, salaires et avantages sociaux des hôpitaux et des collèges respectivement (Annexe 10) et dans les charges des ministères associés (Annexe 4). Les passifs associés sont inclus dans le passif découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des employés dans l'état consolidé de la situation financière.

Autres avantages sociaux futurs des employés

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages de retraite non liés aux prestations de retraite

La province fournit au personnel à la retraite une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation, par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 5,3 milliards de dollars au 31 mars 2011 (4,9 milliards de dollars en 2010), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2010-2011, qui s'élèvent à 456 millions de dollars (413 millions de dollars en 2009-2010) (excluant les charges des organismes du secteur parapublic), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 684 millions de dollars des organismes du secteur parapublic pour 2010-2011 (652 millions de dollars en 2009-2010) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages de retraite non liés aux prestations de retraite pour 2010-2011 est de 5,2 % (5,3 % en 2009-2010). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic dans le calcul des avantages de retraite non liés aux prestations de retraite pour 2010-2011 varie entre 4,5 % et 5,0 %.

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée. En ce qui concerne les employés qui comptent cinq années de service, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire

annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète mais moins de cinq ans ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 4,9 milliards de dollars au 31 mars 2011 (4,6 milliards de dollars en 2010), est inclus dans le passif découlant d'autres avantages sociaux futurs. Les charges totales associées aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi (à l'exception de celles des organismes du secteur parapublic), qui s'élevaient à 330 millions de dollars en 2010-2011 (292 millions de dollars en 2009-2010), sont incluses dans les charges découlant des autres avantages sociaux futurs. Les charges découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi du secteur parapublic de 656 millions de dollars en 2010-2011 (598 millions de dollars en 2009-2010) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'escompte utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 4,6 % en 2010-2011 (4,8 % en 2009-2010). Le taux d'escompte utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2010-2011 varie entre 4,25 % et 4,75 %.

8. Autres passifs

Autres passifs **Au 31 mars** **(en millions de dollars)**	**2011**	2010
Contrats d'achat d'électricité	**1 519**	1 858
Autres fonds et passifs	**2 720**	1 870
Total	**4 239 $**	3 728 $

Contrats d'achat d'électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité comprennent les contrats d'achat d'électricité et les ententes de soutien pour l'approvisionnement en électricité. Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), organisme du gouvernement consolidé, est la contrepartie de ces contrats. Ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix du marché. Par conséquent, une obligation a été évaluée à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie lorsque Ontario Hydro a continué à exister sous l'appellation SFIEO le 1er avril 1999.

Aux termes des réformes du secteur de l'électricité prévues dans la loi, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs le 1er janvier 2005 et elle ne subit plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, on a estimé que la majeure partie de la dette serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendraient fin. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 339 millions de dollars en 2010-2011

(348 millions de dollars en 2009-2010). Il en résulte un passif de 1,5 milliard de dollars au 31 mars 2011 (1,9 milliard de dollars en 2010).

De plus, depuis le 1er janvier 2009, la SFIEO a conclu un contrat de soutien avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu duquel l'OPG a accepté de continuer à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke après la mise en oeuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En vertu du contrat, la SFIEO a accepté de veiller à ce que l'OPG recouvre les coûts réels associés au fonctionnement des centrales après la mise en oeuvre de cette stratégie. Tous les coûts engagés par la SFIEO en vertu de cette entente, qui arrive à échéance le 31 décembre 2014, seront entièrement assumés par les consommateurs d'électricité.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, les coûts engagés par la SFIEO en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité (inclus aux Annexes 1, 3 et 4) ont totalisé 1 288 millions de dollars (1 409 millions de dollars en 2009-2010); ces coûts comprennent les achats d'électricité aux producteurs indépendants s'élevant à 1 021 millions de dollars (954 millions de dollars en 2010) et les coûts des contrats de soutien de l'OPG de 267 millions de dollars (455 millions de dollars en 2010). La totalité de ces coûts a été récupérée auprès des consommateurs d'électricité (Annexes 1, 3 et 4).

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, à la fonction publique et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres et les fonds grevés d'affectations d'origine externe.

9. Investissements

Investissements
Au 31 mars

(en millions de dollars)	2011	2010
Placements temporaires	**10 154 $**	5 954 $
Plus : Actif acheté dans le cadre des engagements de revente	**3 146**	4 384
Moins : Actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	**(2 590)**	(1 306)
Total des placements temporaires	**10 710 $**	9 032 $
Investissements dans le secteur de l'automobile, valeur de réalisation nette	**830**	1 347
Autres investissements	**2 130**	1 904
Billets à terme adossés à des actifs	**447**	458
Total des investissements	**14 117 $**	12 741 $

Placements temporaires

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 10,7 milliards de dollars au 31 mars 2011 (9,0 milliards de dollars en 2010). Les placements temporaires consistent principalement en

placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Investissements dans le secteur de l'automobile

En 2009, la province s'est engagée à fournir un tiers de l'aide financière totale du Canada, pour un maximum de 4,8 milliards de dollars, dans le cadre d'une mesure d'intervention coordonnée prise avec les gouvernements du Canada et des États-Unis, afin de financer la restructuration de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord. Cette participation d'un tiers de la province a été convenue dans le cadre d'un contrat de prêt avec participation conclu avec Exportation et développement Canada (EDC), société fédérale de la Couronne. Des prêts portant intérêt de 13,7 milliards de dollars ont été octroyés par le gouvernement canadien, par l'entremise d'EDC. La part de ces prêts accordée par la province s'élevait à 4,6 milliards de dollars.

En 2010, EDC a convenu de transférer une tranche de 9,1 milliards de dollars des prêts en cours de 13,7 milliards de dollars à la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), qui est aussi une société fédérale de la Couronne, en vertu d'une entente de transfert en échange d'une contrepartie nominale. Ces prêts ont été échangés par la CDIC contre des actions ordinaires et privilégiées de l'emprunteur. Les droits de la province à une participation d'un tiers du produit de ces actions sont régis par des protocoles d'entente entre le gouvernement du Canada et la province.

Dans les présents états financiers, la province a comptabilisé ses participations dans le secteur de l'automobile à titre de placements. Au cours de l'exercice, 517 millions de dollars ont été réalisés en raison de remboursements et de la cession du portefeuille d'actions, de sorte que le solde de clôture a été de 830 millions de dollars au 31 mars 2011 (1 347 millions de dollars en 2010).

Billets à terme adossés à des actifs

Le 21 janvier 2009, on a terminé la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs canadiens bloqués. Une fois cette restructuration terminée, la province a reçu des billets à long terme émis par le véhicule d'actifs cadre (VAC). En 2010-2011, la province a reçu 11 millions de dollars à titre de remboursement du principal. En vertu de l'entente conclue, la province ainsi que le gouvernement fédéral, l'Alberta et le Québec ont contribué aux efforts de restructuration du papier commercial adossé à des actifs par l'entremise d'une facilité principale de financement. La contribution de l'Ontario à cette facilité s'est chiffrée à 250 millions de dollars. Aucun financement n'a été demandé aux termes de cette facilité, qui est venue à échéance en août 2010.

Au 31 mars 2011, la province détenait 585 millions de dollars (610 millions de dollars en 2010) en billets restructurés à long terme émis par le VAC en 2009 à la suite de la restructuration du papier commercial adossé à des actifs. Au 31 mars 2011, la province détenait des billets du

VAC ayant une valeur de réalisation nette estimée à 447 millions de dollars (458 millions de dollars en 2010). En 2010-2011, la province a reçu 11 millions de dollars à titre de remboursement du principal. Une somme de 14 millions de dollars a été radiée du principal.

Autres investissements

Les autres investissements représentent les investissements des organismes du secteur parapublic. Ces investissements consistent essentiellement en des valeurs à revenu fixe. La juste valeur de ces investissements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

10. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles
Au 31 mars

(en millions de dollars)	2011	2010
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	9 585 $	8 765 $
Immeubles	39 706	35 776
Infrastructure de transport	14 406	12 381
Machines et matériel	2 378	2 312
Technologie de l'information	852	885
Autres	3 011	2 513
Total[1]	69 938 $	62 632 $

[1] Pour plus de renseignements, voir l'Annexe 11 – Immobilisations corporelles.

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie. Ils ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel et les logiciels informatiques.

Le poste « Autres » comprend les actifs loués, les véhicules et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes dont les résultats sont consolidés.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La charge d'amortissement de l'exercice 2010-2011 a totalisé 3,4 milliards de dollars; une tranche de 1,2 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2009-2010) de ce montant a trait à la province et une autre, de 2,2 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2009-2010), concerne les organismes du secteur parapublic. Cette dernière charge est incluse dans la charge du secteur parapublic indiquée à l'Annexe 10. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans

Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Machines et matériel	3 à 30 ans
Technologie de l'information	3 à 6 ans
Autres	3 à 25 ans

11. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

L'Ontario Power Generation Inc. (OPG) a constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. Le 1er janvier 2007, l'OPG a adopté les nouvelles normes comptables établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Par conséquent, les fonds aux termes de l'ONFA sont reportés à leur juste valeur dans les états financiers de l'OPG.

Depuis le 1er avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les gains et pertes non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Investissement dans les entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les gains et pertes réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les soldes entre organismes liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des gains non réalisés de 0,4 milliard de dollars en 2010-2011 (1,1 milliard de dollars en 2009-2010), ce qui a entraîné une augmentation au titre de l'investissement dans les entreprises publiques et une diminution correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

12. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2011 équivalait à 773 millions de dollars (826 millions de dollars en 2010). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 631 millions de dollars au 31 mars 2011 (734 millions de dollars en 2010). Les présents états financiers renferment une provision de 16 millions de dollars (26 millions de dollars en 2010) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu des programme de soutien aux étudiants.

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts

dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la portion du fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences en matière de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations de l'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 1,5 milliard de dollars au 1er mars 2010, a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par les fonds distincts au 1er janvier 2009. En retour, la province reçoit de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement.

Au 31 mars 2011, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 7,1 milliards de dollars (7,4 milliards de dollars en 2010). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 69 (69 en 2010) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance pour tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

Sûretés

La province a conclu des ententes de rachat de valeurs mobilières et des conventions accessoires avec des contreparties à des instruments dérivés. En vertu de ces ententes et conventions, la province pourrait être tenue, comme le veut l'usage, de gager ou de recevoir des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres gagés seront rendus au metteur en gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2011, la province a gagé des actifs ayant une valeur comptable de 1,9 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2010), qui sont inclus dans le poste Investissements.

13. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010	Paiements minimums exigés en : 2012	2013	2014	2015	2016	2017 et après
Paiements de transfert	**14 272 $**	12 192 $	3 777 $	2 466 $	2 094 $	1 712 $	1 614 $	2 609 $
Contrats, diversification des modes de financement	**14 175**	4 674	896	1 709	1 275	1 567	683	8 045
Ontario Power Generation	**9 517**	10 071	1 554	1 319	658	555	976	4 455
Baux	**3 744**	3 149	380	348	303	269	227	2 217
Contrats de construction	**2 085**	2 808	1 411	526	130	10	8	–
Autres	**6 355**	4 413	3 322	1 259	408	317	265	784
Total des obligations contractuelles	**50 148 $**	37 307 $	11 340 $	7 627 $	4 868 $	4 430 $	3 773 $	18 110 $

Les obligations contractuelles de l'Ontario Power Generation Inc. comprennent les contributions futures en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement de 1,5 milliard de dollars, les obligations à long terme au titre du remboursement de la dette de 4,2 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement en carburant de 0,9 milliard de dollars.

En novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine (PASO) a sélectionné la ville de Toronto comme hôte des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. La province s'est engagée à faire un apport de 500 millions de dollars aux Jeux. La majeure partie de cette somme est incluse dans les paiements de transfert dans le tableau qui précède. La province a aussi fourni une garantie financière pour couvrir les coûts excédant l'apport total aux Jeux convenu par l'ensemble des parties. On ne pouvait pas déterminer les coûts futurs associés à cette garantie au 31 mars 2011.

La province a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels fondés sur la diversification des modes de financement pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été satisfaites.

14. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2010	2009
Actif	**16 638 $**	15 541 $
Passif	**28 993**	27 292
Passif non capitalisé	**(12 355)**	(11 751)
Revenus	**4 812**	5 063
Dépenses	**5 416**	5 345
Déficit	**(604)**	(282)
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	**(11 751)**	(11 469)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	**(12 355 $)**	(11 751 $)

Autres fonds en fiducie
Au 31 mars 2011
(en millions de dollars)

	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	**1 496**	**51**	**1 445**
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	**66**	**229**	**(163)**
Fonds de garantie des prestations de retraite	**668**	**674**	**(6)**
Au 31 décembre 2010	**Actif**	**Passif**	**Solde du fonds**
Société ontarienne d'assurance-dépôts	**120**	**34**	**86**

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

15. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été retraités au besoin pour se conformer à la présentation de 2011.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	64
Annexe 2	Revenus par secteur	66
Annexe 3	Charges par secteur	68
Annexe 4	Charges par ministère	70
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	71
Annexe 6	Débiteurs	71
Annexe 7	Prêts en cours	72
Annexe 8	Organismes du gouvernement	73
Annexe 9	Entreprises publiques	78
Annexe 10	Organismes du secteur parapublic	80
Annexe 11	Immobilisations corporelles	80

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2010-2011[1]	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	25 942	**23 624**	23 393
Taxe de vente	19 137	**18 813**	17 059
Impôt des sociétés	7 390	**8 383**	5 615
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 316	**5 913**	5 626
Impôt-santé des employeurs	4 701	**4 733**	4 545
Contribution-santé de l'Ontario	2 871	**2 934**	2 763
Taxe sur l'essence	2 366	**2 358**	2 336
Droits de cession immobilière	1 023	**1 247**	1 015
Taxe sur le tabac	966	**1 160**	1 083
Taxe sur les carburants	652	**702**	658
Taxe sur la bière et le vin[2]	414	**397**	–
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	481	**321**	516
Autres taxes et impôts	342	**562**	322
	71 601	**71 147**	64 931
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	10 217	**10 184**	9 791
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 327	**4 330**	4 204
Aide de transition fédérale	3 000	**3 000**	–
Programmes d'infrastructure	2 146	**1 712**	990
Paiements de péréquation	972	**972**	347
Entente sur le développement du marché du travail	811	**814**	803
Logement social	487	**493**	498
Entente sur le bien-être des Indiens	198	**207**	212
Entente relative au marché du travail	194	**194**	271
Fiducie pour le développement des collectivités	120	**120**	119
Fonds de transition et de formation stratégique	101	**104**	103
Fonds pour la réduction des temps d'attente	97	**97**	97
Expansion du bilinguisme	81	**91**	87
Incitatif lié à l'impôt fédéral sur le capital	47	**86**	33
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	76	**76**	76
Système de justice pénale pour les adolescents	65	**65**	66
Aide juridique, droit criminel	50	**53**	52
écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les chang. climatiques	–	**–**	196
Fiducie d'investissement pour les transports en commun 2008	–	**–**	98
Garantie de délai d'attente pour les patients	–	**–**	69
Autres	694	**443**	508
	23 683	**23 041**	18 620

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(En millions de dollars)	Budget 2010-2011[1]	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques *(Annexe 9)*	4 167	**4 566**	4 195
Autres			
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité *(note 8)*	1 385	**1 288**	1 409
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 067	**1 080**	1 057
Ventes et locations	673	**1 015**	647
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	916	**944**	907
Autres droits et permis	749	**715**	717
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 8)	339	**339**	348
Remaniement des services locaux	367	**319**	673
Droits sur la bière et le vin[2]	115	**181**	451
Redevances	195	**145**	228
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	149	**121**	120
Divers	1 703	**1 757**	1 490
	7 658	**7 904**	8 047
Total des revenus	107 109	**106 658**	95 793

[1] Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2010.

[2] La taxe sur la bière et le vin remplace les droits sur la bière et le vin (présentés précédemment en tant que revenus de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario) et les taxes de vente réduites sur l'alcool. Il s'agit d'une modification apportée à la présentation de l'information financière.

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé[1]		Éducation[2]		Services sociaux et services à l'enfance[3]		Environnement, ressources et développement économique[4]	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010
Revenus								
Revenus fiscaux *(Annexe 1)*	–	–	–	–	–	–	**3**	1
Transferts du gouvernement du Canada *(Annexe 1)*	**215**	124	**71**	71	**307**	314	**1 987**	1 541
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques	–	–	–	–	–	–	**1 048**	831
Autres *(Annexe 1)*	**169**	226	**19**	15	**275**	645	**3 379**	2 679
Total	**384**	**350**	**90**	**86**	**582**	**959**	**6 417**	**5 052**

[1] Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé et du Sport.

[2] Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

[3] Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

[4] Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Développement économique et Commerce, Énergie, Environnement, Infrastructure, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord, Mines et Forêts, Recherche et Innovation, Tourisme et Culture, et Transports.

Éducation postsecondaire et formation[5]		Justice[6]		Administration générale et autre[7]		Total	
2011	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010
–	–	–	–	**71 144**	64 930	**71 147**	64 931
1 488	1 410	**143**	108	**18 830**	15 052	**23 041**	18 620
–	–	–	–	**3 518**	3 364	**4 566**	4 195
58	31	**687**	647	**3 317**	3 804	**7 904**	8 047
1 546	**1 441**	**830**	**755**	**96 809**	**87 150**	**106 658**	**95 793**

[5] Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

[6] Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

[7] Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère des Finances, du ministère du Revenu, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Charges par secteur[1]

Secteurs	Santé[2]		Éducation[3]		Services sociaux et services à l'enfance[4]		Environnement, ressources et développement économique[5]	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010
Charges								
Paiements de transfert	**44 207**	42 168	**30 039**	21 029	**12 256**	11 495	**5 950**	4 726
Intérêt sur la dette	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Traitements et salaires	**576**	528	**188**	176	**448**	432	**1 679**	1 526
Services	**779**	785	**116**	116	**147**	157	**1 286**	1 191
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs *(note 7)*	**7**	8	**522**	227	**7**	8	**11**	11
Coûts – contrats d'achat d'électr. *(note 8)*	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–
Amortissement des immobilisations corporelles	**65**	55	**8**	14	**–**	–	**993**	895
Avantages sociaux des employés	**97**	80	**29**	57	**69**	70	**297**	268
Fournitures et matériel	**304**	274	**9**	10	**16**	18	**218**	187
Transports et communications	**166**	183	**17**	16	**22**	20	**99**	90
Incidence des organismes du secteur parapublic sur les charges provinciales *(Annexe 10)*	**(1 488)**	(976)	**(8 574)**	(231)	**–**	–	**–**	–
Autres	**60**	54	**18**	18	**28**	19	**386**	3 379
Total[10]	**44 773**	**43 159**	**22 372**	**21 432**	**12 993**	**12 219**	**10 919**	**12 273**

[1] Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes ayant fait l'objet d'une consolidation après les redressements effectués pour éliminer les transactions entre les secteurs.

[2] Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé et du Sport.

[3] Englobe les activités du ministère de l'Éducation. Pour l'exercice 2011, les paiements de transfert au titre de l'éducation versés aux conseils scolaires et l'incidence sur les charges provinciales comprennent une subvention de soutien unique au titre de la dette liée aux immobilisations de 7 732 millions de dollars.

[4] Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

[5] Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Développement économique et Commerce, Énergie, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord, Mines et Forêts, Recherche et Innovation, Tourisme et Culture, et Transports, ainsi que les charges liées au secteur de l'automobile.

Éducation postsecondaire et formation[6]		Justice[7]		Administration générale et autre[8]		Intérêt sur la dette[9]		Total	
2011	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010
7 451	7 208	**291**	292	**4 360**	1 756	**–**	**–**	**104 554**	88 674
–	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9 480**	8 719	**9 480**	8 719
95	97	**2 025**	1 970	**1 038**	1 010	**–**	**–**	**6 049**	5 739
59	40	**803**	787	**(76)**	108	**–**	**–**	**3 114**	3 184
–	**–**	**17**	17	**1 470**	1 225	**–**	**–**	**2 034**	1 496
–	**–**	**–**	**–**	**1 288**	1 409	**–**	**–**	**1 288**	1 409
1	**–**	**6**	4	**153**	117	**–**	**–**	**1 226**	1 085
14	14	**262**	251	**28**	40	**–**	**–**	**796**	780
2	3	**177**	168	**69**	75	**–**	**–**	**795**	735
5	5	**68**	83	**28**	17	**–**	**–**	**405**	414
(343)	(372)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(10 405)**	(1 579)
33	43	**621**	213	**187**	673	**–**	**–**	**1 333**	4 399
7 317	**7 038**	**4 270**	**3 785**	**8 545**	**6 430**	**9 480**	**8 719**	**120 669**	**115 055**

[6] Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

[7] Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

[8] Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Infrastructure, du ministère des Finances (sauf les charges liées au secteur de l'automobile), du ministère du Revenu, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

[9] Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

[10] Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2011.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2010-2011[1]	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
Affaires autochtones	76	71	67
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	3 195	2 393	1 910
Procureur général	1 710	1 660	1 584
Commission de régie interne	195	194	187
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 826	3 837	3 590
Affaires civiques et Immigration	112	106	101
Services sociaux et communautaires	9 263	9 156	8 629
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 691	2 610	2 201
Services aux consommateurs	60	56	57
Développement économique et Commerce	350	267	223
Éducation	22 205	21 850	21 177
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants *(note 7)*	525	522	255
Énergie et Infrastructure[2]	883	754	292
Environnement	525	507	397
Bureaux du corps exécutif	33	32	34
Finances	652	496	491
Secteur de l'automobile	–	–	3 022
Fonds de prévoyance[3]	1 840	–	–
Intérêt sur la dette	9 961	9 480	8 719
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	646	684	781
Fonds de garantie des prestations de retraite	–	–	500
Coûts – contrats d'achat d'électr. *(note 8)*	1 385	1 288	1 409
Services gouvernementaux	1 102	971	1 106
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO et autres avantages sociaux futurs *(note 7)*	1 102	1 182	949
Santé et Soins de longue durée	45 352	44 089	42 730
Promotion de la santé et Sport	754	684	429
Travail	192	187	179
Affaires municipales et Logement	1 346	1 392	1 279
Richesses naturelles	622	690	639
Développement du Nord, Mines et Forêts	857	823	653
Office des affaires francophones	5	5	5
Recherche et Innovation	412	349	338
Revenu	4 204	3 939	1 129
Tourisme et Culture	793	815	668
Formation, Collèges et Universités	8 105	7 317	7 038
Transports	2 295	2 263	2 287
Économies à la fin de l'exercice[4]	(1 175)	–	–
Total des charges	126 099	120 669	115 055

[1] Montants indiqués dans le plan budgétaire de 2010, sauf les variations découlant de la réorganisation de ministères.

[2] Aux fins de la présentation, le ministère de l'Énergie et le ministère de l'Infrastructure ont été réunis sous le poste Énergie et Infrastructure.

[3] Voir la définition dans le glossaire.

[4] Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010
Paiements de transfert	5 686	4 746
Intérêt sur la dette	3 779	3 460
Traitements, salaires et avantages sociaux	2 191	2 163
Passif découlant du trop-payé de l'ARC[1]	399	532
Autres	8 044	6 667
Total des créditeurs et charges à payer	**20 099**	17 568

[1] ARC – Agence du revenu du Canada.

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010
Impôts et taxes	4 624	5 617
Paiements de transfert[1]	1 045	1 016
Autres débiteurs[2]	2 658	2 029
	8 327	8 662
Moins : Provision pour créances douteuses[3]	(1 729)	(1 786)
	6 598	6 876
Gouvernement du Canada	1 728	1 560
Total des débiteurs	**8 326**	8 436

[1] Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 818 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (725 millions de dollars en 2010).

[2] Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

[3] La provision pour créances douteuses comprend une provision de 732 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (640 millions de dollars en 2010).

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2011	2010
Entreprises publiques[1]	4 018	3 912
Municipalités[2]	3 299	2 550
Étudiants[3]	2 408	2 277
Entreprises industrielles et commerciales[4]	514	415
Fonds de garantie des prestations de retraite[5]	253	264
Universités[6]	27	127
Autres	77	61
	10 596	9 606
Escomptes non amortis[7]	(371)	(383)
Provision pour créances douteuses[8]	(1 007)	(1 083)
Total des prêts en cours	9 218	8 140

[1] Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 1,41 % à 6,65 % (2,40 % à 6,65 % en 2010).
[2] Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,00 % (8,00 % en 2010).
[3] Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 2,00 % à 3,00 % (2,25 % à 2,50 % en 2010).
[4] Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,01 % (7,95 % en 2010).
[5] Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.
[6] Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 9,17 % à 11,04 % (5,88 % à 11,04 % en 2010).
[7] Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 114 millions de dollars (123 millions de dollars en 2010), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 124 millions de dollars (129 millions de dollars en 2010) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales de 133 millions de dollars (131 millions de dollars en 2010).
[8] La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 657 millions de dollars (758 millions de dollars en 2010), aux municipalités de 158 millions de dollars (158 millions de dollars en 2010), aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 63 millions de dollars (32 millions de dollars en 2010), et au Fonds de garantie des prestations de retraite de 129 millions de dollars (135 millions de dollars en 2010).

Périodes de remboursement	Remboursement du principal (En millions de dollars)	
Années jusqu'à l'échéance	**2011**	2010
1 an	986	1 623
2 ans	598	434
3 ans	188	626
4 ans	515	514
5 ans	371	617
1 à 5 ans	2 658	3 814
6 à 10 ans	3 272	1 576
11 à 15 ans	429	572
16 à 20 ans	1 048	1 246
21 à 25 ans	802	394
Plus de 25 ans	284	134
Total partiel	8 493	7 736
Sans échéance fixe	2 103	1 870
Total	10 596	9 606

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Entreprises publiques[1]	Ministère responsable
Hydro One Inc.	Énergie
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Autres organismes du gouvernement[1]	**Ministère responsable**
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin[2]	Richesses naturelles
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux[2]	Environnement
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Centre des congrès d'Ottawa[3]	Tourisme et Culture
Centre des sciences de l'Ontario	Tourisme et Culture
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord, Mines et Forêts
Commission des courses de l'Ontario	Finances
Commission des parcs du Niagara[2]	Tourisme et Culture
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de l'Ontario[3]	Tourisme et Culture
Cybersanté Ontario	Santé et Soins de longue durée
Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario	Formation, Collèges et Universités
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme et Culture
Fonds de reboisement[3]	Richesses naturelles
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme et Culture
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Éducation
Office de l'électricité de l'Ontario	Énergie
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Omge	Santé et Soins de longue durée
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme et Culture
Régie des transports en commun de la région de Toronto	Transports
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Erié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée

[1] Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

[2] L'Agence de foresterie du parc Algonquin, la Commission des parcs du Niagara et l'Agence ontarienne des eaux ne satisfont plus aux critères de classification à titre d'entreprises publiques.

[3] L'organisme a été consolidé pour la première fois en 2010-2011.

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Organismes du gouvernement (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme et Culture
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord, Mines et Forêts
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme et Culture
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société immobilière de l'Ontario	Infrastructure
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de financement de la croissance	Recherche et Innovation
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique et Commerce
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales et Logement
Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario)	infrastructure
Waterfront Toronto	Infrastructure
Organismes du secteur parapublic	
Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	
Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital Alexandra Marine and General
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Bingham Memorial
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital Bridgepoint
Bluewater Health	Hôpital central de York
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Cornwall
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire de Hornepayne
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital Credit Valley
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital d'Englehart et du district
Centre de santé St-Joseph (Guelph)	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Trillium	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de réadaptation St. John
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital de Scarborough
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital de Timmins et du district
Centre régional de santé Southlake	Hôpital de Wingham et du district
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital du district de Geraldton
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital du district de Kemptville
Grey Bruce Health Services	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital du district du lac des Bois
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital General and Marine de Collingwood
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général Anson
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	Hôpital général d'Almonte
	Hôpital général d'Atikokan
	Hôpital Général d'Espanola
	Hôpital général de Brockville

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Hôpital général de Guelph
Hôpital général de Haldimand-Ouest
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
Hôpital général de Kingston
Hôpital général de la baie Georgienne
Hôpital général de la baie James
Hôpital général de Manitouwadge
Hôpital général de Mattawa
Hôpital Général de Nipissing Ouest
Hôpital général de Norfolk
Hôpital général de North Bay
Hôpital général de North York
Hôpital général de Penetanguishene
Hôpital général de St. Thomas-Elgin
Hôpital général de Stratford
Hôpital général de Strathroy-Middlesex
Hôpital général de Woodstock
Hôpital général du comté de Lennox et Addington
Hôpital général St. Mary
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake
Hôpital général Wilson Memorial
Hôpital Glengarry Memorial
Hôpital Grace de l'Armée du salut de Toronto
Hôpital Grand River
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall
Hôpital Hôtel-Dieu Grace
Hôpital Joseph Brant Memorial
Hôpital Lady Minto de Cochrane
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake
Hôpital McCausland
Hôpital Memorial d'Amprior et du district
Hôpital Memorial de Cambridge
Hôpital Memorial de Campbellford
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district
Hôpital Memorial de Lincoln Ouest
Hôpital Memorial de Listowel
Hôpital Memorial de St. Marys
Hôpital Memorial du district de Leamington
Hôpital Memorial du district de Nipigon
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg
Hôpital Memorial du district de Winchester
Hôpital Montfort
Hôpital Mount Sinai
Hôpital Northumberland Hills
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)
Hôpital public de Clinton
Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital régional de Pembroke
Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital
Hôpital régional de Windsor
Hôpital régional Humber River
Hôpital Ross Memorial
Hôpital Royal Victoria (de Barrie Inc.)
Hôpital St. Michael
Hôpital Sensenbrenner
Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital Temiskaming
Hôpital Victoria de Renfrew
Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital Women's College
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Institut de réadaptation de Toronto
L'Hôpital d'Ottawa
Lakeridge Health Corporation
London Health Sciences Centre
Maison de soins palliatifs Casey House
Muskoka Algonquin Healthcare
North Wellington Health Care Corporation
Pavillon santé du district de Blind River
Providence Healthcare
Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston
Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Réseau universitaire de santé
Riverside Health Care Facilities Inc.
Rouge Valley Health System
Services de santé de Chapleau Health Services
Services de santé Four Counties
Soins continus Bruyère
South Bruce Grey Health Centre
South Huron Hospital Association
St. Joseph's Care Group
St. Joseph's Continuing Care Centre of Sudbury
St. Joseph's Health Care, London
Système de santé de Niagara
The Hospital for Sick Children
Toronto East General Hospital
Weeneebayko Area Health Authority
William Osler Health System

Annexe 8 : Organismes du gouvernement

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale de Penetanguishene

Centre de santé mentale du Nord-Est

Centre de santé mentale et de toxicomanie

Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores

Services de santé Royal Ottawa

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board

Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board

Avon Maitland District School Board

Bloorview MacMillan School Authority

Bluewater District School Board

Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board

Bruce-Grey Catholic District School Board

Campbell Children's School Authority

Catholic District School Board of Eastern Ontario

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières

Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario

Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord

Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest

Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest

Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario

Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario

District School Board of Niagara

District School Board Ontario North East

Dufferin-Peel Catholic District School Board

Durham Catholic District School Board

Durham District School Board

Grand Erie District School Board

Greater Essex County District School Board

Halton Catholic District School Board

Halton District School Board

Hamilton-Wentworth Catholic District School Board

Hamilton-Wentworth District School Board

Hastings and Prince Edward District School Board

Huron-Perth Catholic District School Board

Huron-Superior Catholic District School Board

James Bay Lowlands Secondary School Board

John McGivney Children's Centre School Authority

Kawartha Pine Ridge District School Board

Keewatin-Patricia District School Board

Kenora Catholic District School Board

KidsAbility School Authority

Lakehead District School Board

Lambton Kent District School Board

Limestone District School Board

London District Catholic School Board

Moose Factory Island District School Area Board

Moosonee District School Area Board

Near North District School Board

Niagara Catholic District School Board

Niagara Peninsula Children's Centre School Authority

Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board

Northeastern Catholic District School Board

Northwest Catholic District School Board

Ottawa Catholic District School Board

Ottawa Children's Treatment Centre School Authority

Ottawa-Carleton District School Board

Peel District School Board

Penetanguishene Protestant Separate School Board

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation (suite)

Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Rainbow District School Board
Rainy River District School Board
Renfrew County Catholic District School Board
Renfrew County District School Board
Simcoe County District School Board
Simcoe Muskoka Catholic District School Board
St. Clair Catholic District School Board
Sudbury Catholic District School Board
Superior North Catholic District School Board
Superior-Greenstone District School Board
Thames Valley District School Board
Thunder Bay Catholic District School Board
Toronto Catholic District School Board
Toronto District School Board
Trillium Lakelands District School Board
Upper Canada District School Board
Upper Grand District School Board
Upsala District School Area Board
Waterloo Catholic District School Board
Waterloo Region District School Board
Wellington Catholic District School Board
Windsor-Essex Catholic District School Board
York Catholic District School Board
York Region District School Board

Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie
Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (en millions de dollars)	Hydro One Inc.	Régie des alcools de l'Ontario	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total
Actif					
Encaisse et placements temporaires	154	222	513	407	1 296
Débiteurs	1 037	25	67	231	1 360
Stocks	22	374	22	799	1 217
Charges payées d'avance	–	27	26	53	106
Placements à long terme	250	–	–	–	250
Immobilisations	14 413	298	2 407	13 706	30 824
Autres actifs	1 753	–	28	15 010	16 791
Total de l'actif	**17 629**	**946**	**3 063**	**30 206**	**51 844**
Passif					
Emprunts bancaires	26	–	–	–	26
Créditeurs	974	482	436	1 278	3 170
Revenus reportés	–	–	26	170	196
Passif à long terme	7 820	72	142	4 228	12 262
Autres passifs	2 648	–	23	15 950	18 621
Total du passif	11 468	554	627	21 626	34 275
Actif net	6 161	392	2 436	8 580	17 569
Revenus	5 265	4 577	6 757	5 200	21 799
Charges	4 631	3 015	4 801	4 786	17 233
Revenu net (Perte)	**634**[1]	**1 562**	**1 956**	**414**[1]	**4 566**
Actif net – Début de l'exercice[2]	5 584	380	2 547	7 771	16 282
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires *(note 11)*	–	–	–	395	395
Paiements (versés au) Trésor	(57)	(1 550)	(2 067)	–	(3 674)
Actif net	**6 161**	**392**	**2 436**	**8 580**	**17 569**

[1] Selon les politiques et les pratiques actuelles, le revenu net du secteur de l'électricité demeure dans ce secteur et sert à rembourser la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, un organisme provincial chargé de gérer la dette insurmontable et les autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro.

[2] L'Agence de foresterie du parc Algonquin, la Commission des parcs du Niagara et l'Agence ontarienne des eaux ne satisfont plus aux critères de classification à titre d'entreprises publiques (voir l'Annexe 8).

Hydro One Inc.

Les activités principales de Hydro One Inc. sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Organismes du secteur parapublic

Sommaire des renseignements financiers sur les organismes du secteur parapublic

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (en millions de dollars)	Hôpitaux	Conseils scolaires	Collèges	Total
Charges				
Traitements, salaires et avantages sociaux	16 004	17 170	2 062	35 236
Charges d'amortissement	1 199	794	188	2 181
Frais d'intérêt[1]	76	421	28	525
Autres charges	6 001	3 430	1 035	10 466
Droits, dons et autres recouvrements	(3 565)	(1 285)	(1 624)	(6 474)
Total des charges du secteur	**19 715**	**20 530**	**1 689**	**41 934**
Transferts de la province	(21 203)	(21 372)	(2 032)	(44 607)
Subvention de soutien unique au titre de la dette liée aux immobilisations versée aux conseils scolaires[2]	–	(7 732)	–	(7 732)
Incidence sur les charges provinciales – (Diminution)	**(1 488)**	**(8 574)**	**(343)**	**(10 405)**

[1] Le produit de l'intérêt est déduit des charges d'intérêt.

[2] Une subvention de soutien unique au titre de la dette liée aux immobilisations de 7,7 milliards de dollars a été imputée aux conseils scolaires en raison d'une modification apportée aux politiques, selon laquelle le financement des obligations de service de la dette liée aux immobilisations a été remplacé par le financement des dépenses d'immobilisations en cours d'exercice. Par conséquent, la province a pris en compte son obligation existante de financer les dépenses d'immobilisations passées des conseils scolaires dans le cadre des programmes d'immobilisations actuels. La consolidation n'a aucune incidence sur les finances de la province.

Province de l'Ontario

Annexe 11 : Immobilisations corporelles

	Coût			
Au 31 mars 2011 (en millions de dollars)	**Solde d'ouverture**	**Ajouts et réévaluations[1]**	**Cessions**	**Solde de clôture**
Terrains	8 765	836	16	**9 585**
Immeubles	49 642	5 416	240	**54 818**
Infrastructure de transport	20 145	2 801	–	**22 946**
Machines et matériel	9 378	767	181	**9 964**
Technologie de l'information	2 554	266	149	**2 671**
Autres	4 083	752	70	**4 765**
Total	**94 567**	**10 838**	**656**	**104 749**

[1] Comprend les réductions de valeur et les autres redressements de consolidation.

Annexe 11 : Immobilisations corporelles (suite)

	Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
Au 31 mars 2011 (en millions de dollars)	**Solde d'ouverture**	**Ajouts et réévaluations**	**Cessions**	**Solde de clôture**	**2011**	**2010**
Terrains	–	–	–	–	**9 585**	8 765
Immeubles	13 866	1 399	153	**15 112**	**39 706**	35 776
Infrastructure de transport	7 764	777	1	**8 540**	**14 406**	12 381
Machines et matériel	7 066	694	174	**7 586**	**2 378**	2 312
Technologie de l'information	1 669	295	145	**1 819**	**852**	885
Autres	1 570	247	63	**1 754**	**3 011**	2 513
Total	**31 935**	**3 412**	**536**	**34 811**	**69 938**	62 632

GLOSSAIRE

Nota : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du document Comptes publics de 2010-2011. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis en vertu des lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités financières futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent les espèces, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les portefeuilles de placements, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué d'immobilisations corporelles. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa radiation au cours de sa durée de vie utile estimative. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Amortissement selon une modalité linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province et états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière.* (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme de gré à gré en vertu duquel une partie paie un taux d'intérêt fixe et reçoit des intérêts à taux variable. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Contrat d'option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une valeur, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débenture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débenture à fonds d'amortissement : Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements de la période précédente. (« Accumulated Deficit »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est affectée en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. *Voir* Réserve. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou d'investissements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou de l'investissement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourse pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, les meubles, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale des prix. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix au détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande importance sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et équipement nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau

(p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information, bâtiments [hôpitaux, écoles, tribunaux, etc.] et machines et matériel [équipement médical, équipement de recherche, etc.]). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Instrument financier dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments financiers dérivés, par exemple des échanges, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des contrats d'options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Note »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Option swap : Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « option swap » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un investissement. (« Transfer Payments »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement de la dette. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Investissement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. *Voir* Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement de sources externes, y compris les revenus provenant de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes, et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de publier séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes du gouvernement conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. (« Broader Public Sector »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. *Voir* Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

Trésorerie et équivalents : Espèces ou autres instruments de placements liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en escomptant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement accumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars indexés (c.-à-d. redressée en fonction des prix). *Voir* PIB réel. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1er avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veuillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
7e étage
édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires
au ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :
annualreport@ontario.ca

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications
Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)